

Sommaire

Invitation au débat	André CROIBIER Président du Club Alpin Français Jean FAURE Sénateur-maire d'Autrans	2
Avertissement		3
Manifeste	Bernard AMY et Jean-Michel ASSELIN	4
Table ronde n°1 : "Médias et montagne"	introduction et liste des participants compte-rendu in "Synthèse des tables rondes p.24"	6
Table ronde n°2 : "Le droit au risque"	introduction et liste des participants compte-rendu in "Synthèse des tables rondes p.26"	7
Table ronde n°3 : "Responsabilités"	introduction et liste des participants compte-rendu in "Synthèse des tables rondes p.29"	8
Table ronde n°4 : "Usage et protection"	introduction et liste des participants débat avec la salle compte-rendu in "Synthèse des tables rondes p.31"	11 14
Synthèse des tables rondes		24
Débat général : Quelle place pour l'alpinisme dans l'Europe réglementaire et écologique ?		34
Décisions		46

Les Journées Européennes de la Montagne
sont organisées dans le cadre du Festival
d'Autrans

*... L'alpinisme est certes bien peu de chose,
mais il symbolise la part gratuite des activités
humaines, qui est devenue primordiale dans
un monde où tout s'achète, se vend et se
réglemente.*

Il faut aussi protéger les symboles.

(Manifeste pour les Journées Européennes)

Madame,
Monsieur,

Nos sociétés européennes tendent de plus en plus à réglementer, codifier, voire interdire au nom de la sécurité ou de la préservation des milieux naturels.

Il est vrai que l'augmentation, socialement souhaitable, du nombre des pratiquants des activités de pleine nature pose des problèmes, comme l'augmentation des risques d'accidents ou la dégradation des milieux due à la surfréquentation.

Pourtant la confrontation de l'homme au milieu naturel, et tout particulièrement à l'espace montagnard, est une expérience irremplaçable qui, par le goût du risque et le sens des responsabilités qu'elle implique, enrichit l'individu et constitue une source de dynamisme pour la société elle-même.

Les Journées Européennes de la Montagne, organisées avec le concours de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, de Mountain Wilderness et du groupe de presse Concerto Vertical, se proposent de faire rencontrer et débattre alpinistes, journalistes, législateurs et juristes, élus locaux, nationaux, européens, naturalistes.

Mieux comprendre les conceptions et les soucis des uns et des autres permettra, nous l'espérons, de tracer des pistes de travail pour que tous ensemble nous trouvions les voies de sauvegarde de ces espaces de liberté.

André CROIBIER
Président du Club Alpin Français

Jean FAURE
Sénateur-maire d'Autrans

Avertissement

Les actes des *Journées Européennes de la Montagne* ont été rédigés à partir des notes remises par les rapporteurs et les animateurs.

Certaines séances de travail ont pu être enregistrées et vous en trouverez la transcription : il s'agit des débats de la table ronde n°4 "Usage et protection", qui réunissait le plus grand nombre de participants, de la synthèse des différentes tables rondes, et du débat général "Quelle place pour l'alpinisme dans l'Europe écologique et réglementaire ?".

Merci aux bénévoles du Club Alpin Français Grenoble-Oisans et de l'Office du Tourisme d'Autrans pour le travail de secrétariat qui nous permet de disposer de ces traces écrites des débats.

Nous espérons ainsi contribuer à l'élargissement de la réflexion nécessaire. Car ces *Journées* ont été l'occasion de rencontres entre gens qui d'habitude s'évitent un peu : les "alpinistes", pour aller vite, et le monde des médias qui donnent souvent de la montagne une image dans laquelle les montagnards ont du mal à se reconnaître, celui de la justice qui conteste le "droit au risque" et examine la responsabilité de chacun, celui des naturalistes qui dénoncent l'impact trop lourd des activités humaines sur l'espace naturel.

Nous avons réussi à faire apparaître clairement les points d'accord et les points de divergence. Nous n'avons gommé aucune difficulté parce que nous voulions que chaque "partie" comprenne bien la position, l'argumentation de l'autre. Ce faisant, des incompréhensions ont été levées, même si demeurent de vraies questions. On a avancé. Il faudra poursuivre.

Groupe de pilotage des Journées Européennes de la Montagne

Club Alpin Français :

Georges ELZIERE, Gilles GRINDLER

Concerto Vertical :

Jean-Michel ASSELIN

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade :

Bernard AMY

Mountain Wilderness :

Vincent NEIRINCK

Office du Tourisme d'Autrans :

Mireille CHIOCCA, Jean-Pierre JODON

Parc Régional du Vercors :

Mathieu ROCHEBLAVE

*Manifeste pour
Les Journées Européennes de la Montagne*

Par Bernard AMY et Jean-Michel ASSELIN

Un projet de loi relatif aux sports de pleine nature circule ; un autre prétend interdire la pratique du ski hors piste ; un document émanant d'un Parc National, en partant d'une image caricaturale de l'alpiniste, a pu laisser croire à un projet d'éviction de l'alpinisme ; l'Europe enfonce le clou, tandis que des tribunaux jugent des « coupables de grimper librement » et que certains sites sont interdits d'accès. Partout apparaissent, physiquement présents et sûrs de leurs droits, les professionnels de la loi, du règlement et de l'imprimé administratif à cases.

Les alpinistes vont-ils bientôt devoir se cacher pour vivre heureux et escalader leurs sommets en toute liberté bien comprise ? Vont-ils être obligés d'échapper aux législateurs, légistes, "réglementeurs", contrôleurs de tout poil qui leur donnent l'impression de resserrer leur étreinte ?

Les rapports sociaux de la vie moderne sont de plus en plus vécus sur un mode urbain. L'individu y obéit à un certain nombre de codes et de règles qui régissent les comportements, permettent de louvoyer au mieux à travers de multiples tensions, mais génèrent des inquiétudes et des frustrations importantes.

Nombreux sont ceux qui ressentent un besoin vital de retrouver un engagement personnel authentique, tant physique que moral, et qui, pour cela, se tournent vers l'aventure sportive.

Cette aventure ne peut être vécue sur un terrain connu, balisé, borné. Elle y perdrait son sens. Seuls les grands espaces permettent à l'homme de se perdre physiquement pour mieux se retrouver moralement et spirituellement. L'éloignement, la solitude, la virginité, la sauvagerie, cet état exprimé par l'intraduisible mot anglais « wilderness », sont les catalyseurs de l'aventure sportive.

Les territoires propices aux échappées sont devenus rares dans une Europe occidentale dépourvue d'espaces sauvages d'importance. La mer et la montagne restent les seuls territoires accessibles aux amateurs en mal d'incertitude physique.

La satisfaction de ce besoin d'aventure est pourtant de plus en plus nécessaire, exutoire d'une énergie mal dépensée, évasion salutaire hors des contraintes sociales toujours plus restrictives et réductrices. C'est pourquoi il apparaît impératif de sauvegarder la possibilité d'une expérience authentique de l'aventure, c'est-à-dire d'une aventure vécue hors des balises habituelles de la société.

Or les activités sportives de montagne qui tentent de s'inscrire dans la recherche de cette expérience personnelle, et qui constituent ce que l'on peut appeler l'alpinisme au sens large, se heurtent aujourd'hui à des problèmes qui en limitent considérablement le sens.

Le nombre des pratiquants - même s'il est loin du niveau des sports de masse - et l'augmentation, socialement souhaitable, de la fréquence de pratique, font entrer l'alpinisme dans la panoplie des activités sociales, et ce faisant, le poussent dans le carcan de règles édictées pour d'autres activités et dans des buts qui lui sont étrangers.

Ces règles cernent chaque jour un peu plus les activités sportives de montagne, au risque de les étouffer. Elles sont le fait de personnes très différentes, et se traduisent par :

- La recherche systématique de responsabilité en cas d'accident (l'homme de loi).
- La volonté de réglementer l'accès aux sites (le propriétaire, souvent le maire).
- La volonté de réglementer la pratique elle-même (les ministres, les responsables d'administrations sportives qui établissent des règles visant à son contrôle).
- La volonté de contrôler l'impact de la pratique sur l'environnement (le naturaliste).

Quelles que soient la bonne foi de ces acteurs et la légitimité de leur démarche, accepter un tel faisceau de réglementations revient à accepter la disparition de l'alpinisme du fait même de l'altération de ses caractéristiques essentielles.

Aujourd'hui, les alpinistes et leurs interlocuteurs doivent ensemble trouver une solution qui leur permette de dépasser leurs incompréhensions et leurs contradictions.

Les alpinistes invitent donc toutes ces femmes et ces hommes qui définissent les nouveaux rapports entre homme et nature à débattre avec eux. Ils sont prêts à écouter leurs arguments, il est important qu'ils puissent présenter les leurs. C'est le dialogue, et non les oukases, qui inventera cette Europe des libertés qui est le rêve de tous.

L'alpinisme est certes une toute petite chose, mais il symbolise la part gratuite des activités humaines, qui est devenue primordiale dans un monde où tout s'achète, se vend et se réglemente. Il faut aussi protéger les symboles.

Table ronde 1 : Médias et montagne

Animateur :

Charlie BUFFET - journaliste à *Libération*

Comment le grand public perçoit-il la montagne ? Pourquoi ne s'intéresser qu'aux accidents ? Pourquoi ce spectacle provoque-t-il un intérêt parfois hystérique ? En quoi les médias peuvent-ils modifier la compréhension de l'alpinisme ? Comment peuvent-ils s'intéresser à l'alpinisme autrement qu'à travers l'exploit ou l'effroi ?

Ou encore :

- La montagne, et plus précisément l'alpinisme, sont-ils maltraités dans les médias ?
- Quelle place à ces sujets : sport ? culture ? faits divers ?
- Les médias aiment-ils ou détestent-ils les alpinistes ? (sachant que peu de journalistes savent de quoi il retourne)
- Les médias spécialisés influent-ils sur les pratiques de la montagne ?
- Le fantasme ou la réalité : les médias ne parlent de montagne que quand il y a accident ou exploit.
- Le traitement de l'exploit est-il signifiant alors qu'il n'existe pas de compétition officielle ?
- Les enjeux économiques modifient-ils le discours sur la montagne : "Allez-y, c'est tout beau, c'est facile, c'est pas dangereux !" ?
- Marginalité, gratuité, inutilité et ... beauté de l'alpinisme.
- Mythe du héros dans la presse ...
- Pourquoi un accident de montagne est-il spectaculaire et entraîne-t-il commentaires et polémiques ? ("Faut-il interdire le Mont Blanc ? ")

Participaient à cette table ronde :

ASSELIN	Jean-Michel	journaliste <i>Vertical</i>
BABOLAT	Denise	Mountain Wilderness
COPIN	Jean-Pierre	Journaliste en retraite - pigiste au Dauphiné Libéré
DAVIER	Laurent	journaliste <i>Dauphiné Libéré</i> -Chamonix
DESCAMPS	Philippe	journaliste <i>Montagnes Magazine , Le Point</i> - professeur associé de journalisme
DUBOIS	Claudine	journaliste <i>La Tribune 24 Heures</i>
GICQUEL	Maurice	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade- Rédacteur en chef <i>DirectCimes</i>
GUYOT	Didier	journaliste <i>France 2</i> Envoyé spécial
JACCOUX	Claude	Groupe de Haute Montagne (GHM) , SNGM, FFME,
JOURJON	Luc	Club Alpin Français Conseiller Technique National
MOLLIERE	Jean-Pierre	Club Alpin Français - vice-président chargé de la Communication
MUDRY	Bernard	Club Alpin Français - Secrétaire Général
NEIRINCK	Vincent	Mountain Wilderness - Chargé de communication - Club Alpin Français
NEYRAT	Christian	journaliste <i>Dauphiné Libéré</i> - Grenoble
RENARD	Alain	Union Touristique des Amis de la Nature - Secrétaire
VALLENCANT	Yannick	journaliste et reporter d'images <i>TF1/M6</i>
ZUANON	Jean-Paul	Club Alpin Français - Directeur <i>La Montagne et Alpinisme</i>

N.B. : Pour le compte-rendu des débats, cf. "Synthèse des tables rondes "- p.24

Table ronde 2 : Le droit au risque

Animateur :

Patrick BERHAULT - alpiniste, guide, professeur à l'ENSA

Pour reprendre un beau titre publié dans le Dauphiné Libéré, il s'agit de savoir si les alpinistes sont « Tous coupables de grimper librement » .

On peut se poser pas mal de questions sur les rapports qu'entretiennent les alpinistes avec le risque, les secours, la responsabilité.

On peut s'interroger sur la possibilité d'exercer aujourd'hui (et demain encore plus) le métier de guide. Il s'agit d'examiner l'aspect psychologique et moral du risque.

Participaient à cette table ronde :

ARCHAND-COMMANDEUR Gabriel	Association Sportive du Troisième Age (ASTA)
BERARDINI Lucien	Fédération Française de la Montagne (FFME) Languedoc Roussillon
BLONDEL André	Club Alpin Français - Comité Directeur - Groupe Prévention Sécurité
BUTTIN Pierre	Groupe de Haute Montagne (GHM) Comité de Direction
CAILLE Frédéric	Centre de Recherche Politique, Administration et Territoire - IEP
COMBETTE Jean-Marie	Club Alpin Français - Comité Juridique - magistrat
ECKHARDT Nicole	Club Alpin Français
ELZIERE Georges	Club Alpin Français
HENNIKER Monsieur	Lans-en-Vercors
HENNIKER Madame	Lans-en-Vercors
JACCOUX Claire	psychanalyste
KELLER Paul	ancien président syndicat des guides
LENSEIGNE Claude	Club Alpin Français - groupe Prévention Sécurité - chargé de mission
POIROT Stéphane	journaliste <i>La Mairie Magazine</i>
TALIERCIO Guy	Mountain Wilderness - chargé du dossier "Montagne à vivre"
TURBEAUX Marie-Thérèse	Club Alpin Français
VION Jean-Paul	Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) - responsable formation

N.B. : Pour le compte-rendu des débats, cf. " Synthèse des tables rondes " - p.26

Table ronde n°3 : "Responsabilités"

Animateur :

Pierre SÉE - Club Alpin Français, docteur en droit , ancien bâtonnier

INTRODUCTION :

par Pierre SÉE

Domaine :

Accidents survenus en montagne : alpinisme, ski-alpinisme, ski de piste, escalade en montagne, et en falaise, via ferrata, randonnées, parapente, canyoning.

Personnes impliquées :

- le guide, le cadre bénévole, le 1^{er} de cordée mais aussi l'alpiniste de base, le promeneur, tout un chacun
- les personnes morales : associations, dirigeants de ces associations ;
- les communes, le maire.

Montagne et responsabilité :

3 cas d'école pour tenter de cerner les problèmes (cf. infra)

- 1 - la responsabilité d'un professionnel : le guide de haute montagne DUROC,
- 2 - la responsabilité d'un cadre bénévole du Club Alpin , monsieur DUHAUT,
- 3 - la responsabilité d'un maire.

L'examen rapide de ces trois cas met l'observateur en face de deux contradictions qui nous obligent à ouvrir le débat :

1^{ÈRE} CONTRADICTION : L'ALPINISTE FACE A LA SOCIÉTÉ

L'alpiniste est soumis, comme tout citoyen, aux lois et règlements d'un Etat de Droit ; or il s'étonne que l'on recherche sa responsabilité, proclamant haut et fort le droit des montagnards de disposer librement d'eux-mêmes et du milieu dans lequel ils exercent leur sport favori.

Affirmation utopique, parfois même contradictoire, dans notre société actuelle qui n'accepte plus de courir de risques.

Le législateur et les tribunaux sanctionneront le comportement fautif de quiconque, montagnard ou non :

- cas de l'automobiliste provoquant un accident à la suite d'un excès de vitesse,
- cas du chirurgien manquant à l'obligation particulière d'information à l'égard de son patient, - cas du guide ou du cadre bénévole qui n'a pas pris de précautions nécessaires permettant d'éviter l'accident, cas du maire qui a failli aux règles de prudence en ouvrant une piste située sous un couloir d'avalanche non purgé, le maire étant responsable de la sécurité publique sur le territoire de sa commune.

2^{ÈME} CONTRADICTION : L'ALPINISTE FACE A SON COMPAGNON DE CORDÉE

L'alpiniste recherche la liberté et le risque. "Je suis venu en montagne, j'assume" affirme l'un d'eux, dans "Interactif" de *Vertical*. Mais, contradictoirement, ce même alpiniste demande du professionnel ou du bénévole qui l'encadre que sa sécurité soit assurée !

La mission du guide ou du bénévole semble impossible: assurer la sécurité de quelqu'un qui fréquente la montagne, précisément pour assouvir son besoin de risques

COMMENT GÉRER CES CONTRADICTIONS ?

Sachant que l'alpiniste, guide, bénévole, débutant ou chevronné peut être soit responsable, soit victime, soit les deux à la fois ?

Sachant que ces contradictions devront être gérées obligatoirement dans le cadre juridique de la société dans laquelle nous vivons ?

RAPPELS

1 - Le code de bonne conduite :

La pratique des activités de montagne est libre. En cas d'accident, ce sont les règles générales du droit de la responsabilité qui s'appliquent, mais la jurisprudence est de plus en plus stricte.

Les faits étant de l'appréciation souveraine des tribunaux, il faut s'orienter vers un code de bonne conduite : le responsable devra être non seulement compétent, mais agir en bon père de famille, faire en sorte qu'aient été prises toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité en fonction des aptitudes des participants, des conditions atmosphériques, de la nature du terrain (CA PARIS 26/02/982).

Guide, bénévole, premier de cordée, tous doivent veiller à la sécurité, leur comportement s'appréciera "in concreto", c'est à dire d'après le comportement qu'aurait eu la moyenne de leur catégorie (actes Chambéry 1997).

Les quatre points qui apparaissent essentiels au vu de la jurisprudence actuelle ont été mis en évidence par Jean-Marie Combette, magistrat, membre du comité juridique du Club Alpin Français :

- encadrement suffisant,
- capacité technique des pratiquants en fonction de la difficulté de l'activité prévue,
- vérification des équipements avant la sortie,
- consultation du bulletin météorologique et nivologique, quelques heures avant le départ, avec décision de report de la sortie si nécessaire.

2 - Le devoir d'information :

Le professionnel a souvent tendance à gommer les difficultés de la course à l'égard de son client, de bonne foi, car, pour lui, ces difficultés sont minimes. Or l'obligation d'information doit porter, non seulement sur les risques mais aussi sur les conséquences qui peuvent en résulter (arrêt récent de la Cour de Cassation en matière médicale : CASS. 1 CIV 17/02/1997). L'arrêt rappelle que c'est au professionnel de prouver qu'il a exécuté cette obligation d'information.

3 - La mise en danger délibérée de la personne d'autrui :

Explication de cette notion prévue par l'article 121.3 du Code Pénal.

4 - Le principe de la responsabilité des associations et de leurs dirigeants :

Explication de cette notion, rappel de la jurisprudence : nécessité pour le président de veiller à la bonne organisation des sorties. Responsabilité de la personne morale.

TROIS CAS D'ECOLE

1 - DUROC, guide de haute montagne : responsabilité contractuelle, obligation de sécurité.

Course facile, client débutant, accident par glissement :

- a) corde non tendue, faute (obligation de moyen)
- b) baudrier qui se détache car ml vérifié : faute (obligation de résultat).

2 - DUHAUT, cadre bénévole : responsabilité délictuelle, obligation d'avoir un comportement normalement diligent.

Collective de 25 personnes, course PD d'après le topo édité 10 ans auparavant, course longue avec passage de rochers délités ; en réalité AD.

5 chefs de cordée compétents, dont le chef de course, 20 alpinistes moyens et débutants. Cordées formées tardivement au moment de l'encordement, au nombre de 6, dont une menée par un débutant à sa demande.

Accident, chute de la dernière cordée menée par un alpiniste débutant : 1 mort (le chef de cordée), 3 blessés graves.

Absence d'appareil léger de transmission.

Fautes : encadrement insuffisant, cordées trop nombreuses, chef de cordée débutant, formation tardive des cordées, absence d'appareil de transmission.

Faute pénale aggravée car manquement délibéré à une obligation de sécurité ou de prudence.

Mise en danger délibérée d'autrui (même s'il n'y a pas faute).

Responsabilité de la personne moral organisatrice et de son président.

Responsabilité du rédacteur du topo ? Non, les conditions du parcours ayant été modifiées par suite d'un éboulement naturel depuis l'édition du topo.

3 - Responsabilité du Maire :

Accident dû à un équipement défectueux : échelle mal fixée sur une voie normale facile.

Le maire est responsable de la sécurité publique sur le territoire de sa commune.

DEBATS

La parole sera donnée

- aux catégories mises en cause : professionnels, cadres bénévoles, clubs et fédérations, communes, auteurs de topos, service de météo...
- à ceux qui mettent en cause : magistrats, juristes, associations de protection de la nature
- à ceux qui soit sont mis en cause, soit mettent en cause : assureurs.

Les intéressés devront s'exprimer sur les problèmes qui se posent à eux et sur la façon dont il leur paraît possible d'assurer la sécurité sans l'exigence de contraintes exagérées.

Participaient à cette table ronde :

BAÏSSET Christian	Parc National des Ecrins - technicien
BALMAIN Henri	Magistrat Cour d'appel de Grenoble
BIRON Pierre-Eymard	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE)Vercors -
Directeur	
BOURGEOIS Gérard	maire d'Engins
BUISSON Pierre	Maire de Méaudre
CADINOUCHE Nadia	étudiante - DESS Droit de la Montagne
CHAMEL Michel	Société des Touristes du Dauphiné (STD) - Président
CHEVALIER-CURT Louis	Association Sportive du Troisième Age (ASTA)
CROIBIER André	Club Alpin Français - Président
DELAFON Dominique	Docteur en droit - avocat - Grenoble
DESCHAMPS Damien	Centre de Recherche Politique, Administration et Territoire - IEP
DOUILLET Charlotte	étudiante en droit - Grenoble
DREYFUS Marc	Procureur Général en retraite
FABRE Robert	Club Alpin Français - Comité Directeur National
GEORGE Luc	Club Alpin Français - groupe Prévention Sécurité - chargé de mission
JARRY Frédéric	Association Nationale Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA)
MARTINEZ Jean-Alix	Club Alpin Français - Mountain Wilderness
MORET Olivier	Fédération Française de la Montagne -FFME - avocat
PELCENER Pierre	Compagnie Républicaine des Alpes (CRS)
PEYSSON Yves	Groupe Haute Montagne (GHM) - Président
REVERBEL Christian	Directeur des pistes - Alpe d'Huez
SARRAZ-BOURNET Pierre	Club Alpin Français, ANENA, Conseil Supérieur Sports de Montagne
SEE Jacqueline	Club Alpin Français - rapporteur
TAUPIN Daniel	Fédération Française de Montagne (FFME) Commission
environnement	

N.B. : Pour le compte-rendu des débats, cf. "Synthèse des tables rondes" - p. 29

Table ronde n°4 :Usage et protection":

1 - INTRODUCTION GENERALE

"Paradoxes " par Bernard AMY :

Le dilemme posé par le titre de cette table ronde est le reflet du fait que, depuis deux siècles, l'alpinisme - au sens premier du terme, et non au sens de l'escalade sportive actuelle - est une activité paradoxale à la fois dans la conception qu'en ont les alpinistes et dans leurs rapports avec les sociétés qu'ils rencontrent.

Le premier paradoxe est le suivant : l'alpiniste rêve d'être libre et seul sur une montagne vierge, alors même qu'il sait que :

- son passage marque peu ou prou la montagne et lui enlève sa virginité,
- la liberté revendiquée comme un droit oblige à admettre les contraintes du Droit,
- l'incapacité de l'alpiniste à se taire, son envie irrésistible de raconter, de se raconter, attirent les autres sur la montagne, précipitant le solitaire dans la foule des amateurs de solitude.

Le deuxième paradoxe est social et économique : l'alpinisme, et de manière plus générale les activités sportives de montagne, ont dès le départ été des activités touristiques (voir le nom d'un des premiers clubs : la Société des Touristes Dauphinois), et à ce titre ils obéissent à la règle qui veut que partout "le tourisme est vu comme à la fois une panacée et un problème pour les habitants des régions d'accueil".

Ces paradoxes n'ont pas posé de vrais problèmes tant que l'alpinisme a été pratiqué par un nombre relativement petit de personnes sur un territoire apparemment sans limites. Devenu aujourd'hui un sport de masse sur un territoire proche fini, il pose tous les problèmes liés au tourisme moderne et en particulier le double problème :

- 1/ de ses rapports avec ses territoires de pratique,
- 2/ des accès à ces territoires ("Le tourisme est la seule industrie mondiale où l'on n'apporte pas le produit au client, mais où l'on transporte le client vers le produit").

Quelles que soient les solutions qui devront être apportées à ces problèmes, elles devront tenir compte de **trois données importantes** :

- 1/ Pour beaucoup d'alpinistes, l'alpinisme repose sur une conception humaniste de la nature. Au lieu d'opposer l'homme et la nature (conception naturaliste), ces alpinistes considèrent que l'homme fait partie de la nature, que l'espèce humaine a tout autant besoin des espaces naturels que les autres espèces.
- 2/ Pour garder toute sa richesse, l'alpinisme doit être pratiqué dans une nature préservée au mieux.
- 3/ Que les alpinistes le veuillent ou non, l'alpinisme est une activité sociale avec tout ce que cela impose comme devoirs. Le problème est que l'alpinisme continue de fonctionner socialement (tant intérieurement que dans ses relations avec l'extérieur) sur des règles créées à une époque où les difficultés actuelles n'existaient pas.

2 - INTRODUCTION AU DEBAT

"Protection de la nature et pratique de la nature : quelles convergences ? " par Emmanuel DE GUILLEBON

La pratique d'activités sportives dans le milieu naturel pose de nombreuses questions :

- celle de la représentation que personnellement nous avons de la nature,
- celle de la relation du pratiquant au milieu naturel,

- celle de la "durabilité", au sens de développement durable, et de l'incidence de la pratique sur le milieu,
- celle, enfin, de l'organisation éventuelle ou nécessaire de cette pratique.

1. Représentation de la nature : culture ou civilisation ?

La représentation que nous avons de la nature n'est ni universelle, ni unique ; elle est au contraire très personnelle.

Deux conceptions majeures ont été identifiées :

- a/ La nature est appréciée pour elle-même ; elle a ses propres lois, auxquelles l'homme doit se conformer. Nature et culture sont intimement mêlées.
- b/ La nature doit être civilisée, ses règles doivent être maîtrisées. Cette conception est très civilisatrice.

Il importe de se situer et de situer autrui par rapport à ces deux pôles.

2. Relation du pratiquant au milieu naturel ?

a/ Comment le pratiquant d'activité de nature voit-il le milieu naturel :

- comme un espace vierge totalement disponible ?
- comme un espace de nature que l'on utilise comme support physique et que l'on assujettit à son profit ?
- comme un espace que l'on cherche à découvrir pour lui-même, en le respectant ?

b/ Comment se sent-il par rapport à ce milieu ?

- comme un dominateur qui a tous les droits ?
- comme un intrus, dont le seul droit est le devoir de respect ?

c/ Mais la nature est aussi un espace de vérité pour ceux qui la pratiquent.

En montagne, les conditions du milieu sont rudes. On ne peut tricher avec elles, sauf à artificialiser ou à dénaturer ce milieu.

D'où l'importance, d'une part de maintenir des espaces protégés où la nature est la première (même si l'homme y est admis : mais il en respecte l'absolu des règles), et d'autre part de respecter la nature ailleurs, dans le cadre du développement durable.

3. Développement durable ?

a/ Définition :

"un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

b/ Quels risques pour la nature ?

Banalisation et dénaturation sont les deux risques majeurs.

Concernant l'alpinisme, les risques objectifs les plus importants sont :

- le dérangement des rapaces,
- la destruction de la végétation, des arbustes, des mousses, par le nettoyage des voies.
- au bas des voies, le piétinement, les raccourcis dans les sentiers d'accès, le camping sauvage, les détritrus ...

4 Organiser les pratiques ?

La notion d'organisation est-elle incompatible avec les notions de liberté, d'autonomie et de responsabilité ?

Il est vrai que le libre accès à la nature est considéré comme un droit imprescriptible. Mais ce droit ne se heurte-t-il pas à d'autres visions, à d'autres droit ? L'État est garant de l'équilibre global.

L'établissement de règles d'organisation est la seule façon de répondre au problème posé.

Sans ces règles (établir un consensus) il n'y aura pas de réelle liberté, et un groupe sera toujours l'otage d'un autre.

Participaient à cette table ronde :

AMY Bernard	Fédération Française Montagne et Escalade (FFME), Mountain Wild.
BALAY Bruno	Jeunesse et Sports - CTR Vol à voile
BECK Robert	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)
BISIAUX Xavier	Mountain Wilderness
BLACKSHAW Alan	UIAA : Président de la Commission d'alpinisme
BOURDEAU Philippe	Institut de Géographie Alpine (IGA)
BURAUD Jean-Pierre	Club Alpin Français- Commission Nationale Protection de la Montagne
CARAGUEL	Fédération des Alpagnes de l'Isère (Technicien)
CASTIGLIONE Dominique	Association Sportive du Troisième Age (ASTA)
CERVERA I BATARIU Joan	Mountain Wilderness Espagne - Garant international - Catalogne
COURTIN Jean-Pierre	Mountain Wilderness - Administrateur chargé du dossier Mont Blanc
COUVREUR Etienne	Conseil Général de la Savoie
CRETON Gérard	Club Alpin Français - Commission Nationale d'Alpinisme
DE GUILLEBON Emmanuel	Parc National de la Vanoise - Directeur - ANIMATEUR
DEIBER Luc	Ministère Jeunesse et Sports - Fédérations multisports - chef de bureau
DELAPIERRE Franz	Club Alpin Italien (CAI)
DELAYE Danièle	Ministère Jeunesse et Sports - chargée de mission
DIANA Olivier	Commission Européenne - Conservation de la Nature 2 ; Dir. Gale 11
DUTTO Alessandro	Mountain Wilderness Italie - membre de la direction
ECKHARDT Claude	Bureau UIAA - vice-président CAF chargé de la protection de la
Montagne	
FERON Anne	Institut de Géographie Alpine (IGA)
FOURCADE Michel	Mountain Wilderness - délégué Ile de France , chargé des Transports
FREHEL Jean	Groupe de Haute Montagne (GHM)
GABARROU Patrick	Mountain Wilderness - Garant international -
JACQUEMOUD Hélène	Centre de Recherche Politique, Administration et Territoire - IEP
JACQUES LE SEIGNEUR Vincent	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
JALLIFIER Bernard	Jeunesse et Sports - Direction départementale Isère
JAVELLAS Robert	Grimpeurs des Alpes (GDA) Président
JONOT Jean	Fédération Rhône Alpes Protection de la Nature (FRAPNA) - Guide
JUILLARD Jean-Louis	Fédération Française Montagne et Escalade - FFME - sites escalade
LARBOUILLAT Louis	Fédération Française Randonnée Pédestre (FFRP) Président de l'Isère
LE BACHELET Isabelle	étudiante IUP Loisirs, Environnement, Sport et Tourisme
LERME Odile	Club Alpin Français
MALSAND Régis	Maire de La Chapelle en Vercors
MOULY Alain	Union Touristique des Amis de la Nature - Secrétaire
NICOLLET Jean-Pierre	Parc National des Ecrins - Chef de Secteur
PARAGOT Robert	Fédération Française Montagne et Escalade - FFME - Président
PENIN Aldo	Association des Professionnels du Plein Air Vercors - Vice-Président
PERONNE Bruno	Mountain Wilderness France - Président
PIALAT Alain	DIREN Rhône Alpes - Directeur Général
PICCHIONI Jean	Mairie des Adrets - Isère
PINELLI Carlo Alberto	Mountain Wilderness Italie - Coordonnateur International
PONCELIN Denys	Jeunesse et Sports - Direction départementale 38 - Directeur
RAFFIN	Fédération des Alpagnes en Isère (Directeur)
ROCHEBLAVE Mathieu	Parc Naturel Régional du Vercors - chargé de mission
ROHNER Maria	Club Alpin Suisse - Commission pour la Protection du Monde Alpin
SANCHEZ Sandrine	Société d'Economie Alpestre - Savoie)
SERRES Bernard	Ministère du Tourisme - inspecteur Général Adjoint
SICART I TOULER Joseph	Mountain Wilderness Espagne - Président
TROUSSIER Marco	Fédération Française Montagne et Escalade (FFME) - conseiller technique
VILA I GUARDIA Aurora	Mountain Wilderness - Catalunya
VINCENT Christophe	Jeunesse et Sports - CTR Vol à voile

Débat avec la salle

Michel FOURCADE - Mountain Wilderness :

Vous avez fait une parenthèse sur le monde protestant : ce sont des choses peut-être plus complexes. On peut dire qu'en gros il y a des tenants d'un écologisme dur qui a à voir avec un certain paganisme et d'un autre une approche non pas latine mais qui relève plutôt du classicisme. Mais ces relations culturelles à la nature ont beaucoup évolué. Il faut relativiser cette classification trop binaire.

Maria ROHNER - Club Alpin Suisse - Commission pour la protection du Monde Alpin :

Je veux rebondir sur ces questions de culture. En Suisse, la question se pose parce qu'il y a d'un côté la Suisse romande et de l'autre la Suisse allemande, et on voit bien la confrontation de ces deux conceptions qui génèrent beaucoup de problèmes. A l'intérieur même du Club Alpin Suisse, nous avons plusieurs sections romandes et nous voyons que les problèmes sont abordés de façon bien différente : il est difficile de trouver un consensus.

Robert PARAGOT - Président de la FFME :

Il faut recentrer le débat sans se perdre dans une approche trop historique.

Emmanuel de GUILLEBON - animateur - directeur du Parc de la Vanoise

Si j'ai introduit le débat comme je l'ai fait, c'est qu'il me semble que nous avons chacun notre propre conception de la nature. La problématique que j'indiquais est ouverte. Elle a pour seul but d'aider au débat. Certes on touche plus à la philosophie qu'à la pratique, mais on ne peut s'exonérer de cette réflexion.

Jean JONOT- FRAPNA - guide de montagne.

Nous sommes nombreux à attendre de ces journées une réflexion qui puisse déboucher sur des positions consensuelles pour développer des "pratiques de nature" et une politique de protection de la nature.

Emmanuel de GUILLEBON :

En tant que directeur de parc national, j'ai envie d'entrer dans le vif du sujet. Si on dit que la nature peut-être considérée comme un espace vierge dont on peut disposer facilement, ou comme un espace support physique ou comme un espace qu'on va entièrement respecter, comment vous situez-vous ?

Christophe X... : Je ne me range dans aucune catégorie. Quand je suis dans une paroi, c'est une conquête. Quand je redescends et que je me balade au milieu des fleurs, je suis simplement content de les rencontrer. Simplement je ne suis pas d'accord qu'on m'interdise de cueillir une pâquerette. Je fais la différence entre une pâquerette et une fleur à protéger !

Jean-Pierre NICOLLET - Parc National des Ecrins, responsable de la convention escalade du parc:

L'alpiniste ne manque-t-il pas un peu d'humilité en estimant être le seul à connaître à la fois le milieu de la haute montagne, la botanique, comme s'il était omniscient. Cette position rend parfois tout débat bien difficile!

Isabelle LE BACHELET - étudiante IUP Loisirs, Environnement, Sport et Tourisme :

Les pratiquants des sports de montagne ne sont pas tous des montagnards! Beaucoup viennent de toute la France, de la ville. Pour eux, ces activités sont des loisirs et ils ignorent souvent tout de la montagne. Cette situation nécessite un travail d'information, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. D'autre part, ceux qui aménagent la montagne, qui y organisent des activités de loisir ne voient que leurs intérêts et ne se préoccupent pas de l'impact sur l'environnement. Ils ne pensent même pas à questionner ceux qui pourraient leur donner un avis utile. Je ne pense pas qu'il faille pour

autant réglementer : il faut informer et éduquer. Les vrais montagnards, eux, sont sans doute plus sensibles à ces questions. (*Vifs remous dans la salle*)

Emmanuel de GUILLEBON :

A entendre les réactions de l'assistance, j'ai envie de poser la question : Est-ce que la qualité de "montagnard" suffit à préserver des atteintes au milieu ?

Pierre CHAPOUTOT - Groupe de Haute Montagne :

Je pense que la question qui vient d'être posée par la précédente intervention est au cœur du débat. Cela confirme bien que le centre du problème est culturel ; c'est la relation de chacun avec le milieu, dans la pratique qui est la sienne. L'un des très gros problèmes aujourd'hui c'est que pour de nombreux usagers la montagne n'est pas l'occasion d'une relation complexe d'un homme et d'un milieu naturel. Pour beaucoup, l'activité est purement sportive, et la montagne est quelque chose de simplement passif et n'est plus l'objet d'aucune attention.

Comment rétablir une relation plus riche qui ne soit pas simplement consumériste? Comment établir une relation vraie, authentique ? Il faut peut-être tirer les oreilles de certaines associations qui semblent oublier cette dimension. Le Club Alpin donne parfois l'impression d'avoir oublié qu'il est "alpin": lorsqu'il donne, par exemple, priorité à la compétition. La plupart des associations et des médias (par lesquels les gens découvrent la réalité, ou l'apparence, de la "chose alpine") véhiculent pour l'essentiel une vision de compétition, sans risque, qui désapprend au public ce qu'est la réalité de la montagne.

X.... - Fédération des Alpes de l'Isère :

On a beaucoup parlé jusqu'ici de l'alpinisme. Mais l'activité pastorale est aussi une activité de montagne: elle permet que la montagne soit habitée, au moins l'été, au moins dans ses parties basses. Les pastoralistes, usagers, et les gens qui représentent la protection de la montagne travaillent régulièrement ensemble, de façon utile. C'est la preuve que c'est possible !

Jean JONOT : En écho à ce que vient de dire Chapoutot, on peut se poser la même question au sujet des guides. Sont-ils toujours guides "de montagne", alors que leurs activités sont très souvent bien loin des pratiques de la montagne telles qu'on les imagine habituellement ? Je ne pense pas que le fait d'être guide signifie forcément qu'on soit "acteur de la montagne pure, avec toute la connotation traditionnelle. Cela ne correspond pas tout à fait à la réalité.

Luc DEIBER - Ministère Jeunesse et Sports :

Je voudrais d'abord revenir sur l'intervention de l'étudiante qui resitue le problème sur un plan sociologique et culturel. Elle nous a dit que les jeunes ont besoin de sortir d'espaces tout faits, sans porte d'ouverture sur un environnement naturel, et que le contact avec la nature était un besoin. Les statistiques dont nous disposons le confirment : lors d'une réunion du conseil d'administration de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) on a pu voir que les sports de pleine nature sont en pleine expansion, tout particulièrement auprès des jeunes. Cela ne concerne pas que l'escalade ou le ski, mais toutes les activités sportives, codifiées ou non.

Ma seconde remarque concerne les conflits entre sports (au pluriel) et environnement (au singulier). Il est vrai qu'il y a des conflits. Mais n'est-ce pas parmi les sportifs qu'on trouve les meilleurs défenseurs de l'environnement? (Même si on peut trouver toujours des contre-exemples). Globalement, le mouvement sportif organisé représente 13 millions de personnes, à quoi il faut rajouter les sportifs inorganisés. Compte tenu de la prégnance de la notion d'environnement, même le pratiquant inorganisé ne va pas pouvoir ignorer longtemps les exigences de la protection de l'environnement.

Le mouvement sportif est dans son ensemble un acteur de pointe de la protection de l'environnement, généralement parce que les passionnés de sport dans un milieu naturel sont aussi passionnés de ce milieu. C'est une donnée de fond que nous constatons. Chaque fédération a des actions multiformes d'information et d'éducation des pratiquants, de préservation, de nettoyage des milieux où ils

pratiquent. Et tout dernièrement, le CNOSF (Conseil National Olympique Français) a constitué un Conseil National sur la question de la préservation des milieux de pratique.

Si nous relient ces actions du mouvement sportif à l'intérêt des jeunes pour les sports de pleine nature, nous avons là un creuset fantastique pour l'éducation à l'environnement.

Ma troisième remarque voudrait tempérer les impatiences : dans nos sociétés européennes, le sport a un siècle, un siècle et demi, et la préoccupation de l'environnement est encore beaucoup plus récente. Il y a donc un décalage inévitable entre les deux. Mais le mouvement sportif et associatif peut être un excellent outil d'éducation à l'environnement.

Je voudrais terminer par deux questions : Ne pourrait-on imaginer des lieux d'expertise technique, les plus objectifs possibles qui permettent de rapprocher les connaissances des naturalistes et des sportifs, permettant ainsi des prises de décision raisonnées? Et puis il y a aussi des conflits d'intérêts pour le partage d'un même site par plusieurs activités, sportives ou non : ne faut-il pas dans ces cas institutionnaliser la concertation entre les parties prenantes ? On pourrait ainsi définir les buts poursuivis par chacun et réfléchir aux effets de seuil (ce qui est acceptable à 500 ne l'est pas forcément à 10 000 !)

Je pense qu'il est important de ne pas perdre de vue la dimension sociale dont il a été question tout à l'heure : c'est un enjeu de société d'apprendre aux jeunes à se servir de la nature.

Après la guerre, les parcs nationaux ont été un progrès extraordinaire, mais ne doit-on pas aujourd'hui aller plus loin dans la gestion de cet espace en organisant la concertation pour une gestion intelligente et mieux définie ?

Emmanuel de GUILLEBON :

A ce point de la discussion, il me semble que nous avons pointé plusieurs pistes de travail : nécessité d'une concertation technique pour mieux faire travailler ensemble, utilité d'un zonage de territoire, souci pédagogique.

Je voudrais tout de suite tordre le cou à une phrase qui m'a horripilé : je ne supporte pas qu'on dise qu'une catégorie sociale particulière est le meilleur défenseur de l'environnement. On entend ça de la part des chasseurs. Ça fait rire tout le monde! Les sportifs se ridiculiseront autant que les chasseurs à se prétendre tels.

Jean-Pierre MOUNET - directeur de l'IUP Loisir Environnement Sport Tourisme

Je travaille sur l'impact des activités sportives sur le milieu, pour les sports d'eau vive notamment. Il faut dissocier l'objectif du subjectif en la matière : s'il est vrai que les sportifs de pleine nature ont généralement une forte sensibilité environnementale, leurs pratiques ne sont pas pour autant sans impact sur l'environnement. D'un autre côté certains naturalistes ont une vision excessive de la diffusion des pratiques sportives qu'ils estiment omniprésentes ce qui est loin de la réalité puisque chaque pratique sportive est liée à des facteurs physiques particuliers du milieu qui la rattachent à certains sites et en excluent d'autres.

La solution exige donc à la fois une analyse correcte des activités, de leur localisation, de leur impact potentiel sur le milieu concerné et la connaissance de ce milieu. En croisant analyse des pratiques et des milieux on peut définir l'impact réel. Pour illustrer cette difficulté, je voudrais évoquer une situation empruntée au canoë - kayak dans le Haut-Allier.

Dans les clubs de canoë - kayak de la région, il y a une forte sensibilité environnementale. Et pourtant un ornithologue qui observait des oiseaux qui nichaient dans une gravière a vu un groupe de kayakistes qui faisaient des exercices techniques et dérangent les oiseaux. Le naturaliste a été indigné que les kayakistes aient poursuivi leurs exercices pendant une heure alors que les oiseaux s'envolaient et poussaient des cris de d'alarme. L'absence de réaction des kayakistes illustre parfaitement le problème de l'impact des activités sur le milieu naturel. Si les kayakistes avaient été informés de ce qu'est le cri d'alarme de ces oiseaux ils n'y seraient sans doute pas restés. Le problème, c'est qu'ils l'ignoraient. Le travail est là à mon avis : il faut faire rencontrer ceux qui ont une expertise dans l'analyse de l'activité et ceux qui ont une expertise dans l'analyse du milieu naturel.

Robert BECK - FRAPNA Isère :

Je représente 86 associations regroupant des naturalistes et des montagnards. En écho à ce qui vient d'être dit, je précise que certaines espèces peuvent être menacées par des pratiques sportives : l'aigle de Bonelli, rare, est en voie de disparition dans les gorges de l'Ardèche et du Verdon. Et il n'en restait qu'une dizaine de couple en France ! Sur le fond, la nature est exploitée partout, voire surexploitée.

Je vais à l'essentiel : toute activité humaine est plus ou moins polluante, dérangeante. Or, il y a 20 ou 30 ans, l'alpinisme était le fait de quelques alpinistes réunis dans des clubs. Et puis il y a eu l'explosion des années 80/90 : explosion démographique, multiplication des moyens de pénétration, démagogie commerciale des fabricants d'articles de sports pour la montagne, credo de la "montagne pour tous", repris d'ailleurs en chœur par la plupart des clubs alpins et des médias .

Je veux dénoncer l'amalgame fait par les grandes fédérations entre l'alpinisme et les sports de nature ou même les activités de pleine nature : alors que ces derniers augmentent, l'alpinisme diminue comme en témoigne la baisse du nombre de nuitées en refuge ou celle de la fréquentation des grandes courses classiques.

Ne soyons pas démagogues : la montagne n'est pas un "terrain de jeux pour tous". Elle doit demeurer un espace de liberté, à condition que nous, humains, nous soyons respectueux, humbles face à sa beauté, sa puissance, la richesse qui est la sienne du fait de sa faune et de sa flore, de ses biotopes irremplaçables.

L'accès aux sommets doit rester libre. Informer, éduquer, sont des rôles essentiels pour les clubs et autres sociétés alpines.

Par contre, la pratique de masse, souvent proposée par des organismes à but lucratif, doit être contrôlée, voire interdite dans certains secteurs protégés par la loi : parcs nationaux, réserves naturelles, et zones sensibles classées en arrêté de biotope particulier.

La FRAPNA soutiendra toute action en ce sens. Nous ne sommes ni des éco-guerriers ni des empêcheurs de tourner en rond. Mais notre rôle est de défendre ceux et celles qui sont "muets" mais vivants, et nous nous y tiendrons.

Bernard JALLIFIER Jeunesse et Sports Isère, maire de Lans-en-Vercors :

Le maire et son conseil municipal, gestionnaires d'un territoire, ont de la difficulté à être informés réellement des différentes activités qui s'y pratiquent. Il leur est aussi difficile d'informer le public et de le sensibiliser aux problèmes de l'environnement. Comment le faire efficacement alors que 70 à 75% des pratiquants sont des individuels ?

Emmanuel de GUILLEBON :

Est-il pertinent de distinguer la "foule inorganisée", dont on ne voudrait pas et les "purs", la "crème", "l'aristocratie de la montagne" qu'il faudrait laisser tranquille, parce qu'elle a l'habitude, qu'elle connaît le milieu ? Est-il tenable de prétendre distinguer les droits d'une aristocratie de celle d'une piétaille inorganisée, mal formée ? Il faut faire attention au type de société qu'on construit !

Bernard BOYER

Les scientifiques sont un peu à la botte des politiques et des commerciaux. Comment trouver de nouvelles solutions pour protéger la nature ? Les parcs n'ont pas été capables de protéger les zones qui leur sont confiées de la pollution des retombées nucléaires de Tchernobyl. Ne faut-il pas supprimer les Parcs et investir l'argent ainsi dégagé dans d'autres systèmes de protection de la nature ?

Emmanuel de GUILLEBON :

Je pense que notre réflexion ne doit pas se centrer aujourd'hui sur les parcs. La responsabilité que nous avons tous, responsables de parcs, mais aussi maires, n'est pas de protéger la nature seulement dans les parcs, qui ne représentent qu'un pour cent du territoire, en laissant faire n'importe quoi ailleurs ! Si l'Etat a décidé de créer des zones, limitées, où s'exercent des procédures particulières. Mais le but de ces *Journées Européennes de la Montagne* n'est pas de dire s'il faut de nouveaux parcs nationaux. Les parcs ne sont pas les seuls outils pour protéger la nature !

Claude ECKHARDT - bureau de l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinistes), vice-président du CAF (Club Alpin Français)

Les Clubs Alpins sont-ils encore des clubs alpins ? demandait Pierre Chapoutot. A lire les revues des Clubs Alpins français et européens, on voit qu'il y a un effort important de sensibilisation des adhérents.

L'exemple de la compétition d'escalade sur structure artificielle devant le rocher des Gaillands relevée par Chapoutot était d'ailleurs épinglée dans *La Montagne et Alpinisme*, revue du CAF. Je dois préciser cependant que l'UIAA a d'ailleurs fixé que les compétitions d'escalade se feraient sur structures artificielles et qu'elle s'y est engagée devant le Comité Olympique International. Quant aux compétitions de ski de montagne, elles vont être sous l'autorité de l'UIAA qui a édicté des règles pour que l'impact de ces compétitions sur l'environnement soit réduit au minimum.

Je pense cependant qu'il ne faut pas attendre l'impossible des clubs même s'ils sont sensibles à l'environnement. Les bénévoles ne sont pas nécessairement des naturalistes de haut niveau.

En 1991, le congrès de Grenoble avait mis en évidence l'impact de certaines activités, en particulier l'escalade, et la conclusion était très claire : aucun site nouveau ne devait être ouvert sans consultation des naturalistes locaux, et aucun projet d'interdiction ou de réglementation ne devait être mis à l'étude sans que dès le départ y soient associée la représentation des grimpeurs locaux. Je regrette que cette orientation n'ait pas été mise en application partout.

Cette approche, très pragmatique n'a pas été retenue au niveau international : lors du colloque de Barcelone auquel participaient l'UIAA et l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature), il a été décidé de mettre en place des instances nationales et régionales de concertation. Il faudra que les clubs et les fédérations y participent.

Marie-Anne ou Marianne X ... :

Dans ce débat déjà ancien entre droit d'usage et devoir de protection, quelle est l'incidence de la réflexion européenne? Le manifeste qui précédait ces *Journées* présentait les directives européennes plutôt comme une menace. Moi qui suis citadine, j'avais l'impression que les directives européennes concernant la pollution de l'air dans les villes allaient nous obliger, enfin, à faire ce que nous n'avions eu ni le courage ni la volonté politique de faire. Pour vous, montagnards, ne vous semble-t-il pas que d'autres pays, qui sont peut-être plus exigeants dans le domaine écologique, vont faire avancer les choses ? Y a-t-il, dans "Natura 2000", des points précis, des échéances qui auraient une incidence sur la question de l'accès à la montagne et de sa protection ?

Bernard AMY :

C'est la question qui est au centre de ces *Journées*. Les tables rondes d'aujourd'hui ont pour but de faire émerger les questions et les préoccupations essentielles de façon à nourrir le débat de demain.

Claude ECKHARDT :

Demain, monsieur Olivier DIANA, qui est un des responsables de la direction générale 11 (chargée de l'environnement) de la Commission Européenne sera présent pour traiter de ce sujet.

Il est vrai que le Conseil de l'Europe, dans un texte qui définissait la stratégie paneuropéenne de préservation de la biodiversité, avait écrit une phrase qui a suscité un véritable émoi. Mais le Conseil de l'Europe a pris depuis une position très claire dont je cite un passage: "*...Ces recommandations ne visent en aucun cas à constituer une entrave quelconque à l'aspiration de l'homme à la nature sauvage et aux grands espaces naturels [...] Il s'agit de travailler avec et non contre les associations sportives afin de préserver de manière durable la valeur et la beauté de ces grands espaces naturels ...*". Je crois que cela traduit une réelle volonté de ces instances.

Robert PARAGOT :

En tant que président de la FFME, je dois parler de l'homme : l'homme est dans la nature, pas hors de la nature. Je voudrais rappeler que les hommes qui ont pratiqué des activités de montagne ont été assez lucides, à une certaine époque, pour être à l'origine de la création des parcs nationaux. Je veux citer Lucien Devies, le premier président de la FFM, qui a joué un rôle éminent. J'ai moi-même été un des membres de la création d'un parc régional, celui du Saussois.

Mais je suis aussi défenseur du terrain de jeu qu'est la montagne. Il y a sans doute des règles de conduite à définir. Je souhaite qu'un accord se dégage, après consultation des maires, des responsables régionaux, des écologistes. Il faut trouver des solutions équilibrées. Au moment où l'Europe se renforce, je ne voudrais pas que s'impose ici une politique qu'on a pu observer dans un pays voisin, que je respecte, mais qui se traduit par une protection de la nature qui exclut l'homme !

Je rappelle qu'il y a environ 1 million de personnes qui pratiquent des activités de nature en montagne. Or il n'y a environ que 200 000 licenciés dans les clubs. Quelle information, quelle sensibilisation pour les 800 000 autres ? On peut craindre qu'ils n'aient que les images véhiculées par la télévision qui sont parfois débiles voire nuisibles. Je souhaite que les médias incitent les jeunes gens et les jeunes filles à rejoindre les clubs et les associations où ils bénéficieront des conseils et des aides techniques, de l'information et de l'éducation à l'environnement. Mais je veux faire remarquer que si nous comparons les jeunes d'aujourd'hui à ceux que nous étions, je les trouve plus respectueux de l'environnement que nous ne l'étions : j'ai donc confiance.

Alain PIALAT - Directeur Général de la DIREN Rhône-Alpes :

Je veux revenir sur les relations homme-nature. Chaque fois qu'on défend une espèce animale ou végétale, on ne le fait pas seulement pour l'espèce en question mais pour l'homme. Il y a des codes génétiques que la nature a produits et qui nous servent quotidiennement. 40% des médicaments que nous utilisons sont tirés de la nature. Chaque fois qu'une espèce disparaît, on peut se dire qu'on a peut-être raté quelque chose de fondamental. Les laboratoires passent leur temps à sillonner la forêt amazonienne et des autres territoires.

Emmanuel de GUILLEBON :

La réglementation européenne pour préserver la biodiversité vise à assurer le maintien de certains milieux. C'est bien pour notre survie à tous. Comment faire en sorte que notre comportement n'aille pas à l'encontre de ce souci ? Il faut sans doute que les associations soient des relais de l'information. Un citoyen responsable, pratiquant une activité en milieu naturel se doit de connaître à fond ce milieu. Nous sommes, en montagne, dans un milieu extraordinaire : il n'est pas inintéressant d'apprendre à regarder, à reconnaître des espèces animales ou végétales.

Fabrice PINTONATO - Club Alpin Français Grenoble-Oisans :

On n'a pas parlé des périodes de fréquentation. Si vous allez vous promener sur une plage de la Côte d'Azur en mai ou en septembre, c'est très agréable. Si vous y revenez en août, c'est insupportable. Le problème est le même en montagne et dans les zones naturelles : il faut gérer la période d'été. On en discute souvent au sein de notre club. Il nous semble qu'il serait efficace, pendant ces périodes "de pointe", de reculer les points d'accès (et non d'interdire l'accès). Regardons l'exemple de Zermatt qui n'a pas l'air trop mal réussi ! J'ai l'impression que, dans les Ecrins, on pourrait aussi faire quelque chose. La Bérarde a un parking immense le long du Vénéon où s'empilent des voitures alors que Saint Christophe se plaint d'être à l'écart du flux touristique. Pourquoi ne pas mettre en place des navettes entre Saint Christophe et La Bérarde ?

Emmanuel de GUILLEBON

Je souris parce qu'en Vanoise on a essayé de mettre en place ce genre de chose : tous ceux qui demandaient des dérogations, c'étaient les guides parce qu'ils sont pressés ! Ce que vous dites est très juste: le problème du gestionnaire, ensuite, c'est que les montagnards considérés comme l'élite consciente sont les premiers à ne pas respecter cette distance d'approche. Et le public qu'on oblige à marcher pendant des heures ne comprend évidemment pas !

Joan CERVERA I BATARIU - Catalogne - Garant international Mountain Wilderness :

Nous avons les mêmes problèmes en Catalogne, et je suppose que la Suisse, l'Allemagne, et d'autres... ont les mêmes. Un grand nombre de personnes aiment la montagne, la nature et bien sûr cela pose des problèmes pour préserver la nature. La pression est différente en haute, en moyenne montagne ou dans les vallées où les activités économiques exercent la pression la plus forte.

Nous avons eu plusieurs réunions à Barcelone où ont notamment été débattues les questions de la liberté totale ou de la limitation d'accès. Mais il nous est surtout apparu nécessaire qu'il y ait un dialogue entre tous ceux qui sont concernés par la montagne.

Les alpinistes ont, en Catalogne, un long passé de défense de la nature : nous nous sommes engagés, au début du siècle dans une action pour la sauvegarde de la forêt qui se trouve auprès de la Pedraforca, et l'opération a réussi grâce à la mobilisation de beaucoup de forces.

X ... :

Le problème majeur, pour nous, est la façon dont nous pouvons intervenir dans les discussions au sujet de réglementations que sont amenés à prendre Jeunesse et Sport, les directions de Parcs, etc Il faut que ces réglementations soient discutées avec tous les participants sportifs des zones concernées. Je souhaite qu'on sorte de ces discussions avec une liste des représentants habilités à participer à ces discussions, que cela concerne l'alpinisme, l'escalade, le VTT, le planeur, ou le parapente.

Jean-Pierre COURTIN - FRAPNA Savoie, Mountain Wilderness, vice-président pour la France du Comité International des Associations pour la Protection du Mont Blanc :

Il m'arrive de devenir, par bouffées fugaces, l'ennemi du genre humain lorsque je rencontre des gens qui prennent la nature comme support de leur activité (raffeurs casqués, dans leurs combinaisons, par exemple) qui se servent du milieu mais n'ont pas de vrai rapport avec lui. J'avoue être plutôt "élitiste", favorable à des pratiques respectueuses du milieu, et plutôt hostile aux "sports de masse". Et je pense que la compétition en milieu naturel a, de ce point de vue, un rôle très négatif.

Je veux maintenant parler de projets : nous avons réussi à refonder le CIAPM sur une base quasi institutionnelle, en faisant un véritable interlocuteur pour les états et les collectivités territoriales concernées. Nous demandons à ces partenaires d'agir de façon plus résolue. Les états sont frileux sur cette question. Nous les convions à s'engager dans une convention internationale pour la protection du Mont Blanc, assortie d'une commission de suivi. Cette démarche a montré son efficacité, par exemple, pour la pêche sur le Léman. Mais alpinistes, randonneurs, baliseurs, nous devons nous donner une charte de bon usage (qui ne soit pas forcément transformée en règlement!). Ce projet de charte devrait comporter différents aspects : la gestion des accès, de la communication et des secours, des déchets, etc... et bien entendu de l'équipement de la montagne, du balisage. Je propose donc qu'une commission essaie de bâtir un texte qui serait soumis à la discussion de tous les pratiquants.

Xavier BISIAUX - adhérent Mountain Wilderness :

On passe toujours à côté de la question de l'accès automobile trop facile. En dix ans, les diverses voies ouvertes à la circulation publique automobile ont augmenté de façon spectaculaire, ce qui favorise la surfréquentation. Mais en plus, quelqu'un qui arrive trop facilement en haute montagne n'y est pas toujours préparé.

Je pense qu'il faut limiter, réglementer cet accès des voitures. On voit des parkings de plus en plus haut, avec des buvettes, ce qui attire des gens qui ne sont même pas sensibles à la montagne. Je sais que ma remarque entre en contradiction avec les préoccupations économiques des communes, mais elle me paraît juste.

Au sujet des directives européennes, je conteste l'interdiction faite aux alpagistes de fabriquer des fromages au lait cru en montagne, sauf à faire des investissements colossaux : cette décision a pour conséquence l'abandon de nombreuses bergeries alors que nous connaissons bien le rôle des alpagistes dans l'entretien de la montagne. Je remarque d'ailleurs que le professeur Cabrol s'est lui-même élevé contre cette directive.

Emmanuel de GUILLEBON :

Je voudrais rebondir sur votre observation sur la voiture : à ce moment du débat on commence à avoir un certain nombre de pistes. Mais je voudrais attirer notre attention sur le fait que nous ne sommes pas encore prêts à accepter les limitations suggérées. J'en veux pour preuve que dès qu'on met en place une interdiction de pénétration dans un espace, quel qu'il soit, ce ne sont pas les touristes qui protestent (eux comprennent et acceptent cette limitation d'accès) . Ce sont les gens du coin, les

professionnels, alpagistes, forestiers, les guides. Chacun estime avoir d'excellentes raisons de se soustraire à une règle qu'il estime valable pour les autres. Nous ne pourrions progresser que si nous sommes tous prêts à perdre une partie de notre autonomie et de notre liberté. Moi par exemple, directeur de parc, si vous me demandez de partager mon autorité sur le parc, ce ne sera pas évident !

X ... :

Je suis allée cet été à Grindelwald. L'accès est limité sauf pour les gens du pays, clairement identifiés par leurs plaques d'immatriculation : ça ne pose aucun problème aux promeneurs qui comprennent cette différence de traitement.

Robert PARAGOT :

J'ai reçu un courrier d'un maire qui veut interdire l'escalade dans une falaise au prétexte qu'il n'y a pas de route d'accès pour les secours !

Emmanuel de GUILLEBON :

Votre remarque pose un vrai problème : la pression exercée au nom de la sécurité n'est pas sans effet sur les aménagements de la montagne. Si on exige d'installer partout des "Gazex" pour sécuriser la pratique du hors piste, cela pose en termes nouveaux la pratique du ski hors piste ou du ski de randonnée !

Régis MALSAND - Maire de La Chapelle-en Vercors :

La montagne est pour beaucoup un terrain de loisirs. Mais il y a aussi les questions économiques. Pour vivre, on a besoin de maintenir ou développer les activités touristiques en remplacement de l'exploitation forestière et des activités agricoles. Pour maintenir les activités touristiques, nous sommes obligés de faire des investissements. Dans ces "territoires protégés", si on veut maintenir l'homme (avant d'avoir à le réintroduire?) il faut une activité touristique, car s'il n'y a plus de tourisme, des emplois disparaissent, l'école et la poste ferment, et l'agriculteur aussi s'en va.

Regardez aussi ce qui s'est passé dans le parc national du Yellowstone aux Etats-Unis, où l'absence de l'homme a eu comme conséquence l'incendie de milliers d'hectares de forêt. Plus près de chez nous, au début du siècle, le plateau n'était pas desservi par des routes et ce sont 300 hectares de forêt qui ont brûlé. Il faut maintenir les équilibres : le pastoralisme garde les espaces ouverts et contribue à la lutte contre les incendies.

Luc DEIBER :

La question de l'accès automobile s'est posée dans le massif de Fontainebleau. Fut un temps où on circulait en voiture dans les allées forestières. Et puis un jour, on a mis des barrières et on constate que la mesure a été efficace, diminuant la dégradation des terrains. Les sportifs continuent à accéder aux sites et organisent eux-mêmes la protection puisque, compte tenu du problème spécifique de l'érosion du grès qui se délite, ils gèrent l'abandon d'un site et le recours à d'autres sites parfois plus éloignés. Tout se mérite ! Il faut aussi remarquer que la forêt meurt lorsqu'elle n'est pas entretenue.

Je voudrais revenir sur le rôle des médias qui véhiculent, par la publicité à des heures de très grande écoute, des images d'activités de pleine nature qui posent problème : des jeunes s'élancent sur des barrières rocheuses, délivrant le message que le sport de pleine nature c'est la liberté absolue, l'absence de contraintes. Si vous associez ce message à la violence latente, cela vous donne une idée du travail d'éducation qui incombe aux clubs et aux fédérations. Le mouvement sportif peut et doit jouer ce rôle. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'Etat leur délègue une partie du rôle de service public. Et l'éducation à l'environnement fait partie de ce travail d'éducation. Je ne voulais pas dire autre chose tout à l'heure lorsque je disais que les sportifs, organisés, sont des défenseurs de l'environnement.

Pierre CHAPOUTOT:

En tant qu'alpiniste, je bois du petit lait ! Jusqu'à présent les réglementations les plus radicales ont visé les grimpeurs, les équipeurs de voie en altitude. Je me demande si on n'a pas tiré à côté de la cible, ou au moins sur la seule cible disponible, repérable.... alors qu'on voit bien dans tout ce débat

que le problème est en bas. On peut proposer de démonter toutes les voies d'altitude, si on ne démonte pas au préalable la route, le téléphérique, le refuge, le topo-guide, on ne rendra pas aux parois leur virginité, et leur solitude.

Jean-Pierre CHEVRIER - Fédération Française de la Randonnée Pédestre et président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie :

Le message environnemental n'est pas facile à faire passer. En 1996, la FFRP a fait une enquête d'opinion : trente et un millions de Français ont déclaré marcher pour leur loisir! Heureusement il n'y en a que quinze millions qui marchent régulièrement et un million seulement font de la randonnée. Il faut rapprocher ces chiffres des 120 000 licenciés de la FFRP !

Je voudrais rebondir sur la question du balisage qui a été soulevé tout à l'heure. Il est vrai que c'est une "béquille" pour ceux à qui une carte ne suffit pas. Mais il a aussi pour effet de concentrer les randonneurs puisque 90% des randonneurs qui traversent le plateau du Vercors suivent les balises du GR 91 ... et les cent vingt mille hectares de la réserve naturelle restent à peu près tranquilles !

En tant que président du Conservatoire Naturel de Savoie, je voudrais attirer l'attention sur le fait que les naturalistes eux-mêmes ont du mal à savoir exactement, pour un territoire donné, où cohabitent une très grande quantité d'espèces, quelle est la meilleure gestion de cette diversité. Il faut donc comprendre qu'il puisse arriver au naturaliste de prendre, par précaution, une position abrupte de protection. Je suggère cependant qu'on fasse des études pour mieux connaître les milieux où nous pratiquons. Il faut que nous ayons une meilleure connaissance des seuils à ne pas franchir sous peine d'atteintes irréversibles aux milieux. Cela suppose un réel travail scientifique.

Robert PARAGOT :

En l'absence de ce travail, de cette réflexion sur les seuils, on risque de se trouver affrontés à des interdictions abusives concentrant les pratiquants sur d'autres lieux et y multipliant les problèmes. Je reviens sur les cas des interdictions totales qui touchent les falaises allemandes, provoquant l'afflux des grimpeurs allemands sur les sites du sud de la France.

Claude ECKHARDT :

Ce que l'on demande, c'est d'avoir la plus grande liberté d'accès à la nature, à la montagne. On a beaucoup parlé des interdictions dont le but est de protéger la nature. Mais on a peu parlé des destructions des espaces naturels. On a parlé des routes, des équipements, mais il y a d'autres atteintes. J'ai personnellement été plus chassé d'espaces naturels par des activités motorisées (motoneiges, avions, hélicoptères, ...) que par des interdictions!

Jean-Louis JUILLARD - biologiste et alpiniste auvergnat

Je voudrais livrer à la réflexion un exemple de conflit absurde : un botaniste a rédigé un rapport pour un document d'objectif "Natura 2000". Il pensait que sur le site d'une cascade de glace, la pratique de la cascade pouvait nuire à une plante protégée. Comment en est-il arrivé là ? Il est allé sur place l'été et a vu que des écailles de rocher étaient tombées. Il n'a pas pensé que c'était le résultat de l'érosion due au gel/dégel et à l'écroulement de la cascade de glace en fin d'hiver. Il a attribué cette érosion à l'action des marteaux et des piolets. Il pensait aussi que l'équipement (qui n'existe d'ailleurs pas) permettait de grimper l'été. Il a donc rédigé son rapport et lorsque nous l'avons découvert, c'était trop tard. On était devant un conflit très vif localement mais grotesque. La personne ne peut pas aujourd'hui prouver un quelconque impact de la cascade de glace sur la plante à protéger, la ligulaire de Sibérie. Mais maintenant le préfet est devant un dossier, il voit des pétitions arriver et ne sait pas quoi faire. Le dossier est transmis à Bruxelles !

Mathieu ROCHEBLAVE - parc naturel régional du Vercors :

On a parlé des seuils acceptables, de concertation. Un parc naturel régional ayant pour but de développer les activités économiques tout en protégeant l'environnement, nous nous sommes donnés comme objectif, à partir de 1999, de travailler avec les professionnels, avec la FRAPNA, les représentants des communes, pour réfléchir par activité ou par milieu support de ces activités pour

mesurer l'impact réel sur les milieux, les conflits d'usage entre activités sportives et avec les autres usagers de l'espace (pêcheurs, chasseurs, propriétaires riverains) . Ce matin, certains parcs se sont réunis et nous sommes conscients que les mentalités évoluant, il n'est pas possible de progresser sans cette concertation.

Franz DELAPIERRE - Club Alpin Italien :

Je vous salue au nom du président général du CAI. Beaucoup de choses intéressantes ont été dites au cours de cette table ronde. Je retiendrai particulièrement la question de la réglementation qui est aujourd'hui surtout issue de l'Europe du Nord et qui nous impose des contraintes qui rendent la vie difficile : je pense à la fabrication du fromage. Je crois que nous, qui connaissons la montagne et qui y vivons, nous devons élaborer des règles. Si nous ne le faisons pas, ce seront des politiques qui ne connaissent pas la montagne qui le feront. Il faudra d'autres *Journées Européennes* pour affiner ces règles .

Isabelle BACHELET :

Je regrette d'être ici la seule étudiante. Beaucoup d'étudiants en BTS de Tourisme et Environnement auraient été intéressés. Dans les années qui viennent, je vais être amenée à intervenir dans les sites naturels pour y réaliser des aménagements sportifs, pour baliser, ... Il aurait été bien que nous puissions discuter, vous qui avez votre expérience et nous qui allons avoir à gérer ces questions.

Emmanuel de GUILLEBON :

J'espère que ces débats pourront être communiqués à tous ceux qui sont intéressés grâce aux actes de ce colloque.

Je voudrais vous faire part de mon sentiment à l'issue de cette table ronde. Nous avons réussi, entre gens extrêmement différents à nous parler, à nous écouter et quelquefois à nous comprendre et à nous accepter. Je considère que c'est déjà un progrès.

Je retiens que l'idée d'une organisation partenariale est un des moyens de s'en sortir, de faire la démonstration qu'en Europe nous sommes capables de préserver un espace de liberté. Cette organisation partenariale devra gérer les problèmes de temps (surfréquentation saisonnière), d'espaces, d'encadrement.

Il est aussi apparu nécessaire de disposer d'études scientifiques permettant de dépasser le principe de précaution (par la connaissance des seuils 'irréversibilité)

On a aussi beaucoup parlé de pédagogie, envers les jeunes et les adultes ; c'est une piste à poursuivre. Je veux terminer par une dernière remarque : beaucoup de nos difficultés, et pas seulement dans le domaine qui nous occupe aujourd'hui, viennent de ce que nous sommes prompts à revendiquer nos droits mais peu enclins à reconnaître que nous avons des devoirs.

SYNTHESE DES TABLES RONDES

Dirigée par Philippe DESCAMPS

Sont intervenus :

Bernard AMY - membre du groupe de travail préparatoire, FFME, garant international Mountain Wilderness

Jean-Michel ASSELIN - rédacteur en chef de Vertical :

Frédéric AUGENDRE - journaliste - Le Parisien

Isabelle BACHELET - étudiante

Henri BALMAIN - chef de course, conseiller à la Cour d'Appel de Grenoble

Robert BECK - Instructeur bénévole d'alpinisme, FRAPNA

Carine BONJOUR - journaliste Radio France International

Charlie BUFFET - journaliste à *Libération*

Xavier CHARPE - maire de Saint Christophe-en-Oisans

Jean-Marie COMBETTE - CAF, magistrat

André CROIBIER - Président de la Fédération des Clubs Alpains Français

Luc DEIBER - Ministère Jeunesse et Sports, chef du bureau des fédérations multisports

Philippe DESCAMPS - journaliste

Marc DREYFUS - ancien magistrat

Georges ELZIERE - membre du groupe de travail préparatoire, CAF

Jean FAURE - maire d'Autrans, vice-président du Sénat

Jean FREHEL - alpiniste, membre du GHM :

Patrick GABARROU - guide, garant international Mountain Wilderness

Gilles GRINDLER - membre du groupe de travail préparatoire, CAF

Louis LARBOUILLAT - FFRP

François MARSIGNY - guide

Bernard MUDRY - Secrétaire Général de la Fédération des Clubs Alpains Français:

Jean-Pierre NICOLLET - Parc National des Ecrins, chef de secteur, chargé du suivi de la Convention escalade

Robert PARAGOT - Président de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade:

Pierre SÉE - CAF, docteur en droit, ancien bâtonnier

Philippe DESCAMPS Je vous rappelle la règle du jeu de ce soir. Le but est de se tenir informés de ce qui s'est dit puisque les travaux ont eu lieu en parallèle. On débattrait essentiellement demain. Mais le but de ce soir est que la synthèse ait lieu en quelque sorte "sous contrôle" puisque vous avez tous participé à une table ronde et vous pouvez intervenir en complément de la synthèse qui sera faite à la tribune. On procédera en 3 temps pour chaque synthèse :

- Points d'accord

- de désaccord

- et pistes de travail pour élaborer des propositions concrètes et éviter qu'on se quitte demain soir en ayant simplement débattu une fois de plus.

Table ronde n°1 : "Presse et montagne"

Charlie BUFFET - rapporteur :

Le débat a été très intéressant mais la synthèse me paraît bien difficile.

On a échappé à la confrontation des alpinistes qui pensent que les journalistes disent des âneries et des journalistes qui pensent que les alpinistes sont des râleurs : le risque existait !

On a eu une confrontation entre des journalistes non spécialisés qui souhaitent savoir comment avoir accès à des sources fiables sur la montagne, et des alpinistes qui se demandaient eux-mêmes comment on faisait passer des informations dans la presse. C'était complémentaire, même si ce n'était pas aussi consensuel que je semble le présenter là.

Nous avons discuté une proposition (qui n'a pas fait l'unanimité) pour la création d'une agence ou d'un organisme qui puisse centraliser les informations concernant la montagne. Cette proposition, plutôt bien accueillie par les journalistes non spécialisés, inquiétaient plutôt les autres qui y voyaient une organisation totalitaire de l'information.

Gilles GRINDLER :

Il me semble qu'une question ardue soulevée était de savoir comment porter jugement sur la performance du montagnard. Comment le monde journalistique non spécialisé peut-il apprécier l'importance d'une telle performance ? Quand Laurent Bourgnon gagne la traversée de l'Atlantique, c'est facile de dire que c'est le meilleur.

Robert PARAGOT :

C'est la raison pour laquelle, à une certaine époque s'est créé un groupe de sages, compétents, et qui, après avis de ceux qui sont sur le terrain ont jugé ce qui était la meilleure performance de l'année, que ça se soit passé dans les Alpes ou en Himalaya. La presse ensuite s'en saisissait ou non. Mais en tout cas, par ce moyen on a vu disparaître des exploits qui n'en étaient pas mais qui avaient un écho dans la presse grâce à des amitiés bien placées dans la presse.

Charlie BUFFET :

Ce dispositif de reconnaissance a posteriori peut satisfaire le monde des alpinistes, mais il ne répond pas à la demande de la presse qui a besoin, à chaud, d'un avis sur une performance qui vient d'avoir lieu.

Jean-Michel ASSELIN :

La discussion dans cette table ronde consacrée à la presse traduisait bien l'inquiétude de la presse spécialisée et des alpinistes qui s'y expriment. S'il y a eu une époque où on ignorait superbement la grande presse, la télévision, aujourd'hui on s'intéresse plus à ces médias tout simplement parce qu'on ne peut plus se désintéresser de la façon dont le grand public, la société dans son ensemble perçoivent l'alpinisme. On a l'impression que si la société ne comprend pas ce qui est au cœur même de nos activités de montagnards nous courons le risque de ne pas pouvoir continuer à les pratiquer. C'est pourquoi il y a un sentiment d'urgence : il faut trouver les moyens de communiquer avec le grand public, de parler, de s'expliquer, de raconter autre chose que l'accident ou l'exploit.

Philippe DESCAMPS :

Vous avez parlé des dérapages récents, je suppose ?

Jean-Michel ASSELIN

Oui. On a parlé. Mais ils sont "normaux" !

Pierre CHAPOUTOT :

Le problème que nous avons avec la presse n'est pas celui de la vérité des performances. On se moque des performances. Ce qui me paraît beaucoup plus important, c'est d'arriver à exprimer pour le grand public la vérité des choses de la montagne.

J'ai quand même remarqué que lorsque la presse veut réagir sur un événement relatif à la montagne, le réflexe des professionnels des médias c'est de s'adresser aux dinosaures ! Les interlocuteurs, c'est généralement "jurassipark" !

Frédéric AUGENDRE :

Il y a manifestement un énorme quiproquo énorme entre le monde de la montagne que je connais très mal et la presse grand public dont je représente un média. Il y a manifestement un problème de langage : on parle de "performance" et vous nous répondez "compétition"; nous, on vous demande ce qui est aujourd'hui performant en montagne, et vous nous dites " Nous ne voulons pas que la

montagne devienne un terrain de compétition". On comprend parfaitement. Vous nous dites : "Ne parlez pas des performances, parlez des alpinistes."

Moi, je pratique la mer: j'ai lu Tabarly et d'autres grands anciens. Ils ont marqué mon enfance. Et maintenant, dans la voile, je sais qui sont les Tabarly d'aujourd'hui. Maintenant je viens m'intéresser à la montagne. Je cherche à raconter à mes lecteurs des histoires sur la montagne, à montrer ce que sont les alpinistes d'aujourd'hui, à expliquer ce qu'est la pratique marquante aujourd'hui. Or il est difficile pour un journaliste non spécialisé de savoir qui sont, et où sont, les alpinistes de haut niveau. Il ne s'agit pas pour nous de réduire l'alpinisme au haut niveau, à la haute performance. Bien sûr que c'est autre chose. Mais pour le grand public les sports existent aussi parce qu'ils sont représentés par une élite.

Carine BONJOUR :

Pour une radio aussi particulière que la nôtre, la montagne est très très loin, et nous n'en parlons que pour les exploits ou les catastrophes. Il me semble que le constat le plus fort que nous ayons fait cette après-midi c'est que si les journalistes non spécialisés ne connaissent généralement pas la montagne, les alpinistes ne connaissent pas les conditions dans lesquelles travaillent les journalistes et comment ils ont accès aux informations. Si, de permanence à la radio, je suis obligée de parler d'un événement qui a à voir avec la montagne, je vais demander à mes connaissances s'ils ont le numéro de quelqu'un qui a un jour gravi quelque chose. Et c'est comme ça qu'il y a de fortes chances qu'on ait Herzog.

Je veux terminer en vous disant qu'il est vraiment difficile d'avoir accès à l'information sur le monde de la montagne. Cela nécessite qu'on ait vraiment décidé de parler de la montagne, qu'on soit motivé pour le faire. Je crois que ce qui s'est passé ces jours-ci est un bon moyen de sensibiliser les journalistes au monde de la montagne.

Quant à savoir si on parlera performance, exploit, catastrophe ou ... artisanat local, ça dépend bien évidemment des rencontres que le journaliste fait. L'arbitraire ne peut être évité que si on a le temps : et le journaliste n'a pas toujours le temps.

Jean FREHEL:

Je voudrais dire quelque chose à la décharge des journalistes. Les alpinistes ne sont pas toujours tout blancs dans leurs rapports à la presse. Le coût des expéditions himalayennes pousse des alpinistes à rechercher une médiatisation rémunératrice.

Bernard MUDRY :

J'ai participé à la table ronde n°1 que j'ai trouvée très riche. Les alpinistes sont venus avec leur passion, avec l'amour de ce qu'ils font, mais aussi sans savoir exactement ce dont ils souhaitent que parle la presse. La presse spécialisée, passionnée elle aussi, a été tentée de se démarquer de la grande presse en faisant valoir une meilleure connaissance, des prises de position plus claires, plus nuancées. Les médias grand public sont venus en se sentant un peu en position d'accusés m'a-t-il semblé. Il est vrai qu'on les accuse souvent de tous les maux. Ils réagissent à chaud à l'événementiel spectaculaire. Le regret que j'ai, c'est que si la table ronde a pointé des difficultés ou des contradictions elle n'a pas pu aller au fond des questions, encore moins trouver des solutions véritables. Je souhaite qu'on puisse poursuivre ce travail, peut-être de façon plus thématique.

Table ronde n°2 : Le droit au risque.

Georges ELZIERE, rapporteur.

S'il y a un droit au risque c'est celui, pour un individu, de prendre des risques qu'il mesure, qu'il connaît et auxquels il désire se confronter. Ce ne doit jamais être le droit de faire prendre des risques aux autres, surtout si les autres n'ont pas conscience des risques auxquels ils se trouvent exposés. Ce qui signifie que la situation est radicalement différente selon que sont en cause des gens expérimentés ou des néophytes.

La seconde idée qui me semble avoir fait l'unanimité est que le droit au risque n'est pas le droit à la mort. Le risque doit être réaffirmé comme une dimension humaine fondamentale, constitutive de la personne. Elle permet un enrichissement personnel (on peut grandir, se grandir, par la confrontation au risque). A cela on peut ajouter que cette "culture du risque" assumé, connu, maîtrisé d'une certaine façon est d'une grande richesse pour la société elle-même. Cette piste n'a pas complètement été débattue. Nous avons en revanche buté sur la question de la confrontation de cette notion au champ juridique, à la notion de responsabilité.

L'une des contradictions auxquelles nous sommes confrontés est que les activités de montagne, dont l'alpinisme, n'ont pas de spécificité reconnue par la sphère juridique. Ce sont les notions de responsabilité civile et pénale générales qui s'appliquent. Plusieurs d'entre nous se sont interrogés sur la validité de cette application du droit qui méconnaît la spécificité due aux aléas de la montagne. Il y a sur ce point des positions divergentes : certains pensent qu'à condition que les magistrats s'entourent d'avis d'experts, ils peuvent valablement juger; d'autres se demandent si une législation particulière, tenant mieux compte de la nature du milieu et des pratiques, n'est pas à inventer. Pour conclure, l'avis majoritaire a été que, face à une tendance lourde de notre société qui souhaite la disparition du risque, nous devons revendiquer avec force le droit au risque qui n'est évidemment pas le droit à l'irresponsabilité.

La question demeurée ouverte est la suivante : Faut-il réclamer une législation particulière, des règles de préconisation, qui auraient une valeur forte permettant de codifier l'alpinisme ou bien au contraire faut-il tout faire pour qu'il n'y ait pas de réglementation, mais que l'alpinisme demeure un domaine de pratique responsable, relativement libre? La majorité des participants de la table ronde m'a semblé hostile à un droit de l'alpinisme contraignant, codifiant l'autorisé et l'interdit.

Proposition : Il faut mettre en place un moyen de contact permanent et suivi avec les institutionnels qui pourraient être amenés à légiférer en la matière, pour qu'au moins même si nous n'appelons pas une législation nouvelle, celle-ci ne nous tombe pas dessus, au risque de dénaturer notre pratique et de conduire à des aberrations.

Robert BECK :

Vous n'avez pas évoqué le métier de guide ou d'accompagnateur de moyenne montagne, de gens qui reçoivent un diplôme de l'Etat, diplôme qui les autorise, en percevant finances, à emmener des gens en montagne. Il faut faire la différence entre ces gens-là et les bénévoles d'un Club, même diplômés. Je trouve normal que la responsabilité des premiers, qui tirent un intérêt financier de leur activité, soit recherchée mais pas celle des seconds parce qu'ils le font à titre bénévole.

Luc DEIBER,:

L'avant-projet de loi qui a été évoqué est le 2ème avant-projet. Il est soumis à concertation. La Ministre l'a qualifié de premier brouillon. Il est souhaitable que vous fassiez part de vos remarques, surtout lorsqu'elles ont un caractère dirimant. Le dossier est ouvert.

Pierre SEE (est appelé pour donner lecture des 2 articles litigieux) :

J'ai eu du mal à avoir l'avant-projet du texte. J'ai été d'autant plus attentif à ce texte qu'il devait venir rapidement en discussion à l'Assemblée; s'il a été reporté, c'est uniquement du fait de l'encombrement du calendrier de l'Assemblée Nationale.

L'article 60 dit : "*Nul ne peut encadrer, animer ou enseigner une activité physique et sportive sans être titulaire d'une qualification comprenant une certification par l'Etat de ses compétences en matière de sécurité de l'usager et de maîtrise de l'environnement dans lequel il exerce cette activité*".

A la lecture, cela signifierait que les Clubs seraient souvent en grande difficulté d'animer leurs activités, et d'autre part que 2 amis ne pourraient aller en montagne si l'un des 2 n'était pas titulaire d'un brevet reconnu par l'Etat. Il sera donc nécessaire de le reformuler.

Le 2ème paragraphe de l'art 60 est tout aussi dangereux : "*Nul ne peut animer, enseigner, encadrer en droit ou en fait, contre rémunération ou à titre bénévole, une activité physique et sportive, s'il a fait*

l'objet d'une condamnation pour crime ou pour agression sexuelle ou l'une des infractions visées aux articles 222-3 à 222-39 et 450-1 à 450-3 du code pénal ainsi qu'aux articles L.628 et L.630 du code de la santé publique."

Si par exemple, un guide de haute montagne ou un cadre bénévole est condamné pour homicide involontaire, il est à vie interdit d'encadrement. C'est disproportionné si on le rapporte au cas d'un automobiliste, auteur d'un excès de vitesse et responsable d'un homicide involontaire qui, au terme d'un, deux ou cinq ans de suspension de permis, pourra reconduire. Cet article est donc extrêmement répressif. Il faut donc le revoir.

Robert PARAGOT:

Je suis surpris de prendre maintenant connaissance de ce texte alors que je suis à l'écoute de tout ce qui pourrait un jour menacer nos activités. Je m'adresse aux fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports ici présents et je m'élève avec véhémence contre ce manque de clarté, de respect vis à vis des élus de fédérations. Je demande aux fonctionnaires ici présents si les diplômes fédéraux entrent dans le cadre des diplômes requis par ce projet ?

Jean FAURE :

Je suis Président du groupe du sport. On a essayé de se faire communiquer le texte. En réalité Henri SEYRANDOUR, Président du CNOSF, a attiré notre attention sur l'impossibilité d'appliquer de telles dispositions. Qui plus est, si elles étaient appliquées ce serait la mort du bénévolat en France. Plus aucune association sportive locale, quel que soit le sport, ne pourrait fonctionner. Si les bénévoles devenaient professionnels, cela représenterait un coût que la France n'est pas capable d'assumer. Je crois que ce texte est un premier jet. Il convient que les sportifs et les présidents de fédérations apportent leurs points de vue; les parlementaires y veilleront personnellement.

Luc DEIBER :

Sur la remarque de monsieur le Président de la FFME, la Ministre a lancé des groupes de travail thématiques, auxquels ont été associés très largement toutes les composantes de la pratique sportive. Cela a abouti à un avant-projet, soumis au mouvement sportif. Il y a un mois, j'ai assisté à un groupe de travail présidé par Mme la Ministre où ce texte a été mis très largement en discussion avec les représentants des mouvements sportifs. Il y avait nombre de présidents de fédérations. Je vous invite à participer à ce travail de concertation et à consigner par écrit vos remarques qui me paraissent fondamentales et d'aller les appuyer auprès des personnes qui ont ce dossier en charge.

Pierre SEE :

Je ne reviendrai pas sur cet avant-projet mais j'insiste pour que les représentants des fédérations et des clubs soient vigilants.

Marc DREYFUS:

Je conçois que l'on soit désappointé de ne pouvoir disposer d'un avant-projet de loi alors même qu'il est rédigé, et même qu'il en soit à sa deuxième version. Ceci dit, c'est bien que l'on soit arrivé à l'avoir. Je veux préciser que le texte actuellement en vigueur, qui date de 1984, art 43, exige déjà que chaque responsable de club ou de groupe sportif dispose d'un diplôme. Et le futur art 60, s'il est adopté tel quel, ne fait qu'y ajouter que dans le domaine de la sécurité et de la maîtrise de l'environnement, il faut en plus une qualification reconnue par l'Etat. Ce texte n'empêche pas un père de famille d'emmener ses gosses dans la montagne. J'ajoute que ce texte ne concerne pas que la montagne. Pour ce qui est du deuxième paragraphe de l'art 60, il est clair que la rédaction est excessive, il faut à coup sûr limiter la durée des condamnations.

Jean-Marie COMBETTE :

Je suis magistrat. Permettez moi d'être d'un avis différent. Je suis effaré par ce futur article 60 qui interdit aux bénévoles tout encadrement, toute animation. Cela exigerait demain que l'encadrement

bénévole soit breveté, sous réserve qu'on n'exige pas qu'il soit breveté d'état ! Je considère qu'il faut combattre ce texte qui modifie profondément l'état du non-droit existant.

André CROIBIER :

Lors d'une réunion que nous avons eue le 30 août en présence de madame la Ministre, elle a beaucoup insisté sur le caractère de document d'étude de tous les textes qui peuvent circuler et elle a sollicité l'avis de tous les responsables concernés.

Henri BALMAIN :

Je ne suis pas sûr qu'il y ait du nouveau pour les infractions visées. Il existe une liste pour les guides professionnels, ce qui serait nouveau ce serait qu'elle s'applique aux bénévoles. Je ne partage pas l'optimisme de Marc DREYFUS, je sais qu'à partir du moment où un texte existe on l'applique littéralement dans les Parquets et le texte tel qu'il est peut être utilisé contre les pères de famille.

Louis LARBOUILLAT :

Je suis entièrement d'accord avec la FFME, avec le CAF et avec tout le monde et je tiens à participer à la réunion qui aura lieu demain pour rédiger nos remarques sur cet avant-projet.

Table ronde n°3 : "Responsabilités"

Pierre SÉE - animateur - rapporteur

Les points d'accord :

En matière d'accident de montagne, on a considéré qu'il faut tenir compte de la situation, du risque inhérent à la montagne et moduler éventuellement les poursuites compte-tenu de l'aléa d'une course en montagne.

Lorsqu'il y a faute, il faut distinguer faute grave et erreur. On reconnaît que ce n'est pas simple pour un magistrat.

On a considéré qu'il n'était pas possible de différencier la responsabilité du cadre bénévole de celle d'un professionnel rétribué au seul prétexte de cette rétribution. L'un et l'autre sont responsables de leurs actes en vertu de la législation actuelle qui s'applique à tout le monde et pas seulement aux montagnards. Nous sommes dans un état de droit et le même principe s'applique dès lors qu'une personne a commis une faute ayant entraîné un dommage.

Notion d'équipement : L'accord s'est fait pour considérer que plus on augmente l'équipement plus on provoque une "déresponsabilisation" du public, et une fréquentation de zones de montagne par des personnes qui ne sont pas compétentes. L'avis majoritaire a été en faveur d'une limitation de l'équipement, voire en faveur d'un déséquipement en haute montagne, de façon à ce que seuls les pratiquants au niveau technique des courses s'y engagent.

Formation : C'est un moyen essentiel pour responsabiliser les pratiquants et les rendre autonomes, pour prévenir les accidents. Cette formation ne doit pas être seulement le souci du cadre bénévole. Le guide a aussi cette tâche. Le problème de la formation des individus a aussi été soulevée, puisqu'un nombre important d'alpinistes, membres ou non d'associations, pratiquent en dehors de toute structure, de tout encadrement. Comment éviter de leur part des erreurs de jugement sur les difficultés des situations dans lesquelles ils s'engagent ? Cette question est restée sans réponse.

Jean-Pierre NICOLLET : Vous m'inquiétez un peu quand vous dites que vous ne voulez plus de câbles à la Meije, plus de signalétique indiquant le refuge du Promontoire ! Les décisions d'équipement de la Meije ont été prises par une concertation avec plus de gens, plus représentatifs que cette assemblée-ci : guides, gardiens de refuge. Que penseront les guides s'ils entendent demain que vous voulez supprimer le câble de la brèche Szigmondy ?

Pierre SEE :

Le problème est important et il faut distinguer les deux situations : celle de l'accès au refuge qui peut être considéré par le randonneur comme facile et sans difficulté alors qu'il y a une difficulté. Au contraire, dans ce cas, il nous semble nécessaire d'indiquer qu'il ne s'agit pas d'une simple promenade mais bien d'un accès alpin.

En revanche, pour l'itinéraire de haute montagne, j'ai rapporté l'exemple de la Meije, mais c'était un exemple parmi d'autres : le câble du Cervin, la corde fixe de l'aiguille du Géant. On pourrait déséquiper et continuer à grimper. Il est vrai que ça n'arrangerait pas les guides de haute montagne !

Philippe DESCAMPS : J'étais à la même table ronde et je précise qu'il s'agissait d'hypothèse d'école et non d'un programme de déséquipement. Il s'agissait simplement de dire qu'il faudra peut-être en venir à déséquiper, et pourquoi pas un jour la Meije aussi ? Il n'y a pas de tabou en terme de déséquipement : ce qui a été fait peut être défait .

Pierre SEE :

Des maires présents ont soulevé la question de la responsabilité des maires de montagne qui constatent qu'ils n'ont d'autres solutions que de réglementer, ce qui est parfois stupide.

Un problème nous semble soluble, celui posé par la spécificité des secours engagés en matière de spéléo. Ces derniers sont actuellement à la charge des communes concernées et non à celle de l'Etat comme c'est le cas pour les accidents de montagne. Sur ce point, l'accord général s'est fait pour réclamer un alignement des procédures et une prise en charge par l'Etat.

François MARSIGNY - guide : Je ne suis pas opposé à la présence de certains équipements dans les voies. Toutefois, je souhaite qu'on n'invoque pas chaque fois les guides pour justifier l'existence des câbles dans les voies. Les guides peuvent s'en passer.

Philippe DESCAMPS :

Je précise que les secours sont toujours à la charge des communes mais qu'en matière d'accident de montagne, l'Etat a mis en place un dispositif de professionnels qui interviennent et dont le coût est supporté par l'Etat alors que pour la spéléo les secours sont bénévoles et que les frais sont potentiellement à la charge des communes même si aujourd'hui les communes sont aidées pour y faire face.

Jean FAURE :

Il faut bien préciser que pour les secours, la règle est valable pour tous les domaines : ils sont à la charge des communes. Il se trouve simplement que pour les secours en montagne, l'Etat ne présente pas la note aux communes. Il est déjà arrivé que l'Etat présente la facture. Mais les communes sont dans l'incapacité de les honorer. Quand vous avez une commune de 400 habitants comme Revel qui doit prendre en charge plusieurs jours de recherche, l'évacuation de deux alpinistes pris dans une avalanche, puis un secouriste décapité parce que l'hélicoptère a tangué en se posant au col !

Philippe DESCAMPS :

Je précise que, dans la table ronde, l'accord s'est dégagé pour qu'il y ait un autre échelon (département ? Région ?) de péréquation des coûts.

Patrick GABARROU :

Je suis un amateur passionné, qui a passé le diplôme de guide de montagne. Mais je reste toujours un amateur et je fais souvent de l'alpinisme en amateur. L'alpinisme n'est pas simplement le lien de deux porte-monnaie via une corde entre un professionnel et un amateur : c'est un rêve partagé, des risques partagés et, parfois des raids extraordinaires. Par exemple le Cervin est extraordinaire et je trouve parfait, personnellement, qu'il y ait des cordes dans les deux voies classiques car cela permet à des gens qui font de la montagne depuis un an ou depuis vingt ans de réaliser un rêve extraordinaire,

même s'il y a la petite entorse. Celui qui est très fort ne manque pas d'itinéraires à sa hauteur pour faire le Cervin ! Qu'il n'embête pas les autres ! Le sommet du Cervin est un moment d'éternité entre ciel et terre : alors les quelques cordes, que tout le monde utilise, même les plus grands guides, même les plus grands alpinistes le jour où il fait mauvais temps, le jour où il fait moins vingt, et bien on les laisse tranquilles et on s'occupe des autres problèmes, bien plus importants à mon avis.

Xavier CHARPE :

Je ne suis pas pour qu'on multiplie les équipements : moins on en mettra, mieux ce sera. Mais il faut quand même en mettre. Parce qu'en suite, on est responsable concrètement. Quand vous avez deux, trois, quatre, cinq morts par an au même endroit et que vous accueillez les familles, vous vous dites qu'il faut faire quelque chose. Je pense au point culminant de l'Autriche, très parcouru et très exposé sur une partie du parcours : ils ont simplement mis des broches autour desquelles on fait un tour mort. En grim pant, je me suis dit que c'était un bon équipement de sécurité sans lequel on accumulerait les morts. Il ne faut pas être trop puriste : il y a assez de voies difficiles et exposées pour que sur quelques parcours où il y a un problème particulier on mette un équipement. A nous d'être modestes, d'apprécier au mieux le type d'équipement et d'anticiper sur les effets pervers de ces équipements.

Bernard AMY :

Co-animateur de la table ronde n°4, je n'ai pu participer à la table ronde sur la responsabilité. J'ai une question : j'entends parler de façon régulière de la responsabilité, jugée exorbitante, des maires. De quelle loi ou règlement résulte-t-elle ? L'association des maires a-t-elle entamé une action pour faire modifier cette loi ou cette réglementation ?

Jean FAURE :

Le problème est ancien et difficile. Toutes les associations de maire on essayé d'agir : que ce soit l'ANEM, l'Association Nationale des Elus de Montagne, où siègent 4000 maires et 140 parlementaires, que ce soit l'association des maires des stations de ports d'hiver, ou l'association des maires des communes touristiques. Mais on ne peut pas déroger au droit commun : la loi fait du maire le responsable de l'organisation des secours, le responsable de la sécurité. Or les gens sont aujourd'hui de plus en plus exigeants, et en cas d'accident, l'action est souvent intentée contre la commune sur le conseil d'assureurs. Le maire n'est pas seulement poursuivi au civil mais aussi au pénal. Même si le maire a délégué à une société la surveillance des pistes, par exemple, en cas d'accident sa responsabilité est entière selon le principe que la responsabilité ne se délègue pas mais s'assume. Il est vrai que si les candidats à la fonction de maire ne la savent pas nécessairement, ils le découvrent "à l'usage".

Table ronde n° 4 "Usage et protection "

Bernard AMY - rapporteur

Nous avons débattu de la surfréquentation et des problèmes qui y sont liés. Nous animions à deux cette table ronde, avec Emmanuel De Guillebon qui avait introduit le débat par trois questions :

1 - Quelle est la représentation de la nature que se font la plupart des gens qui vont en montagne ?

Cette question, qui pouvait sembler très théorique, est apparue dans le débat comme de grande importance.

2 - Quelles sont les relations des pratiquants avec leur milieu naturel ?

Ou plus précisément, comment conçoivent-ils que doivent être ces relations ?

3 - Comment se fait ce rapport avec le milieu ? Faut-il dominer ou respecter la nature ?

Et, corollaire de cette réflexion : quelles solutions ? Comment organiser les pratiques de pleine nature qui se passent en montagne sans les dénaturer ?

Les débats sont parfois partis dans tous les sens mais nous voulions donner la parole à tout le monde. Quelques idées clés se sont dégagées :

- d'abord, il y a une **dimension européenne des problèmes**. Les alpinistes des pays voisins ont dit qu'ils avaient les mêmes problèmes chez eux, avec cependant une différence nord/sud résultant de conceptions différentes des pratiques.

- deuxième constatation : en une ou deux décennies, les problèmes se sont plutôt **déplacés vers le bas**, vers la vallée. Si bien que ça nous a conduit à prendre conscience que ce n'est pas l'alpinisme qui présente le plus de problèmes.

Quand on est sur le pilier du Frêne ou au sommet de la barre des Ecrins, l'impact sur les espèces vivantes est plutôt négligeable. Mais la croissance du nombre de participants a eu comme effet d'augmenter les pratiques dans les zones basses de la montagne où le problème de l'impact sur le milieu est beaucoup plus conséquent. C'est ici que se pose la question de l'équipement des falaises en moyenne montagne.

Deuxième conséquence de ce déplacement vers le bas, les pratiquants viennent sur des territoires d'activité de ceux qui vivent en montagne posant le problème de la cohabitation sur un même territoire de groupes sociaux très différents, aux buts très différents.

Tout le monde reconnaît qu'il faut **réussir cette cohabitation** ; mais comment ? Tout le monde a été d'accord qu'il fallait **informer et éduquer**, qu'il fallait essayer, par ce moyen, d'influer sur les comportements, pour ne pas avoir à réglementer.

On a ensuite estimé qu'il était nécessaire d'observer ce qui se passe sur tous les types de terrain, qui deviennent de plus en plus divers au fur et à mesure que se diversifient les pratiques sportives de pleine nature. Il faut **mieux connaître l'impact des activités** sur les milieux, notamment mieux définir ce qui paraît avoir aujourd'hui une importance décisive : les seuils de fréquentation à ne pas dépasser sous peine de dégradation irréversible au milieu. En l'état actuel des connaissances, ces seuils sont invoqués par les naturalistes qui reconnaissent eux-mêmes ne pas pouvoir les définir précisément dans les différents sites. Il y a un travail scientifique à faire dans ce domaine.

Nous avons aussi conclu que cela supposait **un dialogue**, dans les deux sens entre pratiquants de pleine nature et naturalistes. Il faut que les alpinistes connaissent mieux les territoires dans lesquels ils évoluent, leur diversité biologique, de même qu'il faut que les naturalistes connaissent mieux les activités de pleine nature pour ne pas rechercher des réglementations généralisées et absurdes.

A la croisée de ces préoccupations se pose celui des moyens d'une telle information, d'une telle éducation, d'un tel dialogue. Si on peut facilement imaginer ces actions à l'intérieur des clubs et des associations, on est un peu démuné en ce qui concerne les pratiquants individuels, isolés. Et cette difficulté est d'autant plus grande que les montagnards sont souvent des individualistes qui, pour la plupart vont en montagne pour être seuls !

Pour conclure, je voudrais dire que tout le monde est d'accord pour protéger la nature, cette protection n'étant jamais dirigée contre l'homme, mais pour l'homme. L'homme a intérêt à cette protection.

Des pistes de travail très concrètes ont été tracées :

- la limitation de la pénétration automobile en montagne. Cette dernière étant très largement responsable de la surfréquentation.
- une charte des alpinistes à proposer et discuter. Un groupe de travail est proposé pour initier ce travail.

Je voudrais insister sur le fait que cette table ronde qui rassemblait des alpinistes, des pratiquants sportifs, des naturalistes et des représentants des parcs, groupes qui paraissaient a priori assez opposés s'est très bien passée. Comme disait De Guillebon : "On est partis sans qu'il y ait de sang sur les murs de la salle".

Isabelle BACHELET :

Je pense qu'il ne faut pas exiger des gens qu'ils soient dans des associations pour être informés. Il y a des gens qui n'ont pas envie de faire partie d'associations. Ce sont des individualistes. Il faut donc trouver les moyens de les informer autrement.

X..... - journaliste :

Le fait de ramener les problèmes d'environnement à la moyenne montagne ne fait-il pas trop vite litière des problèmes de surfréquentation des sommets himalayens et des traces que l'alpinisme y laisse ?

Bernard AMY :

La surfréquentation est concentré sur quelques sommets, sur quelques itinéraires et surtout sur les camps de base. Je pense que le problème, là-bas aussi, est beaucoup plus en bas qu'en haut. Au Népal, ce sont les sentiers qui sont réellement surfréquentés.

Ceci dit je précise que nous n'avons pas dit que l'alpinisme ne posait aucun problème ! Nous avons seulement pris conscience qu'aujourd'hui l'essentiel du problème s'était déplacé vers le bas.

Philippe DESCAMPS :

Merci à tous. Je rappelle donc les rendez-vous de demain :

- à 11h, groupe de travail pour amender le projet de texte sur le sport,
- à 13h , avec les rapporteurs des tables rondes et tous ceux qui veulent faire des propositions pour organiser le débat général de demain après-midi
- à 14h, ici, débat général.

Quelle place pour l'alpinisme dans l'Europe réglementaire et écologique ?

Débat général du samedi après-midi

Introduction par Maître Olivier MORET:

Quelle place pour l'alpinisme dans l'Europe réglementaire et écologique ?

C'est un débat général qui fait suite à quatre tables rondes qui ont eu lieu hier. J'en rappelle les intitulés : *Médias et montagne*, *Le droit au risque*, *Responsabilités*, qui a réuni des juristes, des pratiquants de la montagne, et *Usage et protection*.

Aujourd'hui, il s'agit de faire la synthèse des tables rondes, de dégager de grands axes et surtout des solutions concrètes, des propositions pour l'avenir.

De hautes personnalités interviendront avant que ne s'ouvre le débat proprement dit :

- Monsieur Jean FAURE, vice-président du Sénat, maire d'Autrans qui a la gentillesse de nous accueillir,
- Monsieur André CROIBIER, président de la Fédération des Clubs Alpains Français,
- Monsieur Robert PARAGOT, président de la Fédération Française de la Montagne.

Puis Philippe DESCAMPS fera un compte-rendu rapide des travaux des différentes tables rondes.

Daniel TAUPIN présentera une analyse, vue de la France, de la directive européenne Natura 2000.

- Monsieur DIANA, représentant la Direction Générale 11 de la Commission Européenne exposera la position de la Commission Européenne sur le projet Natura 2000.

- Monsieur JACQUES LE SEIGNEUR, représentant le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire,
- ainsi que Monsieur DEIBER représentant le Ministère de la Jeunesse et des Sports interviendront pour donner un éclairage de la question posée à partir des orientations de leurs ministères.

- Monsieur Claude ECKHARDT, membre du bureau de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (UIAA) donnera le point de vue de cette association internationale sur le sujet.
Le débat avec la salle pourra alors avoir lieu.

La parole est à Monsieur Jean FAURE.

Jean FAURE, vice-président du Sénat, maire d'Autrans

Merci de me donner l'occasion de vous souhaiter la bienvenue à Autrans, et d'avoir jumelé ces Journées Européennes d'Autrans avec le Festival du film de Montagne et d'Aventure. C'est une satisfaction pour l' élu que je suis, qui a été auparavant simple pratiquant puis professionnel de la montagne.

Je compte beaucoup sur ce débat pour que dans nos fonctions de maire et de législateur nous soyons mieux éclairés et que nous tenions compte de tous les aspects.

L'exemple de la petite commune d'Autrans suffit à poser bien des problèmes : nous sommes ceinturés de falaises et notre plateau avec son relief karstique présentent de nombreux dangers même pour de simples raquetistes ou pour les skieurs de fond.

Proches de l'agglomération grenobloise, nous accueillons à la journée des milliers d'urbains venus de Grenoble, de Lyon, de Valence, de Romans, de Montélimar. Organisateur d'activités dans ces espaces, nous sommes obligés de gérer la contradiction entre haute fréquentation et protection de la nature. (Nul n'est plus attaché à la protection de la Nature que celui qui y est né, qui y vit, qui y travaille.). Pour gérer ces contradictions nous sommes parfois conduits à réglementer.

Par exemple, si nous avons 200 kilomètres de pistes de ski de fond où l'on peut pratiquer en toute sécurité, nous offrons aussi des «pistes» qui s'écartent des chemins battus. Ce sont plus des itinéraires que des pistes à proprement parler. La réglementation n'est pas la même, et confondre les deux

conduirait à une prise de risques mal mesurés. Certes, nous mettons en place une signalisation fort discrète pour ne pas trop inciter des gens mal préparés à s'y engager. Mais en même temps nous ne résistons pas à l'envie de damer ces itinéraires, ce qui incite des pratiquants qui n'ont pas toujours le niveau à s'y engager. C'est bien un exemple d'aménagement qui induit des risques qu'on ne sait pas totalement gérer.

C'est pourquoi j'attends beaucoup des débats à venir pour y voir plus clair sur cette question.

André CROIBIER, président de la Fédération des Clubs Alpains Français

Les associations et les personnalités ici présentes tiennent à témoigner du caractère responsable de leur pratique. Nous voulons affirmer que nous nous sentons responsables non seulement à l'égard des autres pratiquants, mais aussi à l'égard de notre environnement.

La qualité de notre environnement détermine celle de nos pratiques. Chantal Mauduit disait : « L'alpinisme n'est pas un sport. C'est un art de vivre. » Elle avait tout dit. Et dans cet art, il y a celui d'apprécier notre environnement : environnement humain des copains qui nous accompagnent, mais aussi environnement « physique », faune, flore, géologie.

La qualité des débats d'hier est la plus belle preuve de cette responsabilité.

J'exprime ici un souhait : celui que les représentants des instances décisionnelles qui nous font l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui se fassent porteurs de ce témoignage de maturité et de volonté d'ouverture de tous mes amis montagnards. Merci.

Robert PARAGOT, président de la Fédération Française de la Montagne.

Je serai d'autant plus bref que ce qu'a dit André CROIBIER me va tout à fait. Je veux rappeler que ces Journées Européennes de la Montagne sont la suite logique des *Assises de l'Alpinisme* de l'an dernier à Chamonix.

Je remercie Jean FAURE de son accueil et je lui dis qu'Autrans devrait devenir un lieu symbolique où il s'est passé quelque chose, où des décisions ont été prises.

Nous avons besoin de disposer, au lendemain de ces *Journées*, d'un document solide qui nous permette, à nous responsables, de pouvoir exprimer une position nette dans les débats que nous pouvons avoir avec les institutionnels et les naturalistes.

Philippe DESCAMPS, rapporteur des tables rondes

Je vais faire un simple résumé des synthèses des tables rondes d'hier, en les faisant précéder chaque fois d'un rappel de ce qui avait été la préoccupation du groupe de travail qui a organisé ces JEM.

Table ronde n°1 : Médias et montagne

Elle était consacrée à l'image de la montagne dans la presse. A l'origine de cette table ronde il y avait une question : pourquoi la presse généraliste ne s'intéresse-t-elle à la montagne le plus souvent que dans l'exploit ou l'effroi ? Avec souvent, une méconnaissance qui conduit à certains dérapages voire à des distorsions de la réalité du monde de la montagne.

Il n'y a pas eu de véritables réponses à cette question mais des débats divers qui ont permis d'identifier quelques questions et problèmes : dérapages récents de la presse, problème spécifique de la presse généraliste qui ne sait comment identifier les « bons » interlocuteurs auprès de qui s'informer ? (Est-ce parce que le monde de la montagne ne sait pas, ou ne veut pas, faire connaître ces « bons » interlocuteurs ?), difficulté plus générale du monde de la montagne à communiquer, à définir même le contenu du « message » à faire passer .

Table ronde n° 2 : «Droit au risque ».

A l'origine de cette problématique, il y a une inquiétude face à l'air du temps, à une culture sécuritaire qui tend à se généraliser et face à un paradoxe : d'un côté s'exprime un besoin d'aventure, utilité sociale de l'aventure qui n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui et de l'autre côté a recherche d'un milieu de plus en plus aseptisé.

Le droit au risque, ou plutôt à une prise de risque calculée, est une des revendications de nombreux pratiquants de la montagne (même si ça ne fait pas l'accord de tous, notamment des juristes).

Le droit au risque n'est en tout cas jamais celui de faire prendre des risques, surtout pas à quelqu'un qui n'aurait pas une claire conscience de ces risques.

Le droit au risque n'est pas la recherche de la mort, c'est autre chose. Il y a une culture du risque qui est une richesse. Il peut aussi y avoir une éducation au risque, qui est une part importante de l'éducation. Cette éducation doit pouvoir commencer assez tôt. La tendance actuelle à l'aseptisation du milieu et à la protection de l'enfance va à l'encontre de cette éducation à l'approche du risque.

Table ronde n° 3 : Responsabilités.

A l'origine de cette table ronde, il y a un sentiment fort, notamment chez les professionnels qu'on va vers une recherche systématique de responsabilité en ignorant parfois le contexte propre de la montagne, de ce milieu complexe. Ce sentiment a été nourri par des dérapages judiciaires, en tout cas perçus comme tels, récents, notamment le recours à la détention préventive au nom du retentissement d'une affaire dramatique ou des poursuites hasardeuses qui ont donné lieu à une condamnation en première instance pour mise en danger d'autrui.

Accord sur l'idée que les poursuites devraient s'exercer en tenant compte des aléas propres à la montagne et tenant compte des circonstances inhérentes à la pratique de la montagne qui nécessitent, pour être correctement appréciées, un minimum de connaissance ou le recours à des experts ayant ces connaissances.

Accord pour revendiquer une meilleure reconnaissance des terrains : terrain d'aventure.

Accord pour inciter les pouvoirs publics à organiser de façon pérenne une meilleure mutualisation des frais de secours qui incombent encore en principe aux communes, même si en réalité c'est souvent l'Etat qui y fait face. Cette question était soulevée à propos de secours en spéléo.

Long débat aussi autour du projet de loi sur le sport, qui fera l'objet d'une intervention tout à l'heure.

Table ronde n° 4 : Accès aux sites et protection.

L'origine de cette question était les inquiétudes plurielles des alpinistes devant la non prise en compte de leurs pratiques dans certaines approches de protection ; cela avait été le cas notamment en Vanoise où les choses ont bien progressé depuis.

Accord sur l'idée :

que les pratiquants eux-mêmes pouvaient être des vecteurs de la protection et de l'information.

que la priorité devait toujours aller à la formation et à l'éducation.

Besoin d'outils d'observation des usages, d'études plus fines des nuisances potentielles de certaines pratiques.

Besoin de systématiser le dialogue entre mes pratiquants et les pouvoirs publics ou les instances pouvant prendre des décisions de protection.

Souci particulier : comment faire passer le message auprès de pratiquants de plus en plus individuels sinon individualistes.

Consensus : intégrer la dimension humaine dans la problématique de la protection de la nature.

Daniel TAUPIN :

Natura 2000 sera un réseau de sites, protégés au niveau communautaire. Le but est de protéger la biodiversité.

L'objectif de Natura 2000 est d'assurer le maintien ou le rétablissement d'un état de conservation favorable des types, d'habitat naturel et des habitats d'espèce. il s'agit de protéger les espèces et leurs conditions de vie. L'état favorable de conservation est mesuré par les données statistiques des espèces.

Les sites Natura 2000 seront retenus à partir des sites dont la candidature aura été présentée (en France, 1300 sites ont été présentés, mais tous ne seront pas retenus). Un site ne peut être un mouchoir de poche. La surface se mesure en kilomètres carrés. Les activités humaines n'y sont pas a priori interdites. Il faut remarquer que certaines espèces se sont développées grâce aux activités humaines. Des activités qui n'existeraient pas au moment du classement du site ne pourront y être autorisées qu'après examen de la question : il n'y a pas de position de principe a priori.

Le calendrier de mise en place du réseau a pris du retard : il devrait être opérationnel vers 2004.

Le fonctionnement d'un site Natura 2000 est étroitement lié à un comité de pilotage local qui établit un document d'objectif pour ce site. Ce comité est constitué de représentants de l'administration (préfet, chargé de mission, ...) , d'ayant-droit, d'usagers, d'experts (naturalistes,...). Nous, organismes sportifs pouvons y participer comme experts selon les sites.

Cet enjeu a bien été mesuré par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) qui s'inquiète beaucoup d'une réglementation restrictive des activités physiques de pleine nature. Nous devons participer à ces comités lorsque les sites qui sont en jeu concernent directement nos lieux d'activité. Il faut y être soit en tant qu'ayant-droit (Comment s'y prendre ? La question est à examiner avec nos juristes), soit en tant que personnes ès qualité.

Quels partenaires pouvons nous impliquer ? Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), la Direction Départementale Jeunesse et Sport (DDJS), les comités départementaux et régionaux de nos fédérations. Il n'y a pas la place pour toutes les fédérations concernées par les activités physiques de pleine nature. Mais nous pouvons nous unir dans une transversalité interfédérations car nous, fédérations qui avons des activités qui se ressemblent, nous avons la même « idéologie » vis à vis du milieu et de la pratique.

Nous devons d'autant plus y être que si le texte prévoit que les états membres doivent prendre les « mesures appropriées » pour éviter la détérioration des sites, il n'est nulle part fixé comment est appréciée cette détérioration : il y a donc une part de « pifomètre » sur laquelle il faut pouvoir agir.

La directive Natura 2000 n'est pas a priori contre nos pratiques. Il faudra cependant négocier, être présents pour obtenir d'être membres des comités de pilotage locaux ou, au minimum, être invités aux réunions de travail des commissions.

Je retrouve la même nécessité de participation dans l'orientation exprimée dans le projet de loi sur le sport. Son article 57 prévoit une commission départementale des sites de pratique sportive de pleine nature, réunie sous l'autorité du préfet, et dont sont membres les représentants des fédérations agréées. Cette commission devrait être obligatoirement consultée pour toute réglementation concernant.

Olivier DIANA, Commission Européenne - Direction Générale 11

Au nom de la Commission Européenne, je tiens à remercier vivement les organisateurs de cette heureuse initiative des Journées Européennes de la Montagne, et tout particulièrement monsieur Jean FAURE, vice-président du Sénat et maire d'Autrans qui nous accueille sur ce territoire si pittoresque.

Ma présence est destinée à éclairer quelle est la politique communautaire en matière de conservation de la nature. Mon objectif principal est la mise en œuvre de ce réseau Natura 2000. Cette directive, longtemps mal connue a fait naître beaucoup d'interrogations, de malentendus, mais aussi a suscité de nombreux propos erronés.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt les synthèses des tables rondes. Je voudrais contribuer au débat en indiquant quelques constats. La grande majorité des espaces naturels en Europe a été modifiée par les activités humaines et la nature, nos ressources naturelles sont plus que jamais tributaires de l'homme. Certaines de ses activités sont favorables (le pastoralisme en montagne, par exemple) d'autres sont beaucoup plus défavorables.

A ce propos, j'ai bien écouté ce qu'a dit le président André CROIBIER tout à l'heure. Je note qu'il y a une grande responsabilité du milieu de l'alpinisme et j'ai été très sensible aux propos tenus. Je les répercuterai au plus haut niveau de la Commission Européenne. On doit ici rendre hommage au

monde de l'alpinisme qui a souvent pris des engagements forts pour sauvegarder la montagne qui est un de ses intérêts majeurs.

L'objectif de Natura 2000 n'est pas d'opposer la nature à l'homme. Il faut cependant constater que, malgré de nombreux efforts, la tendance générale en Europe est au déclin de la biodiversité. Les grandes menaces viennent des infrastructures, des équipements lourds structurant le territoire, de l'industrialisation, de l'urbanisation qui occupent l'espace et menacent sans cesse de nouveaux territoires, les fragmentant, les isolant, les dénaturant.

Par ailleurs, la vie sauvage ne connaît pas nos frontières administratives ou politiques : nous avons de nombreux exemples d'habitats naturels transfrontaliers. Nous sommes donc devant un vrai problème de société, à appréhender de façon globale mais dont les solutions ne peuvent être apportées qu'au niveau local. « Penser globalement. Agir localement ».

Ce n'est ni à Bruxelles, ni dans les capitales européennes que la nature se protège efficacement, mais bien au niveau local.

Il y avait urgence à prendre une décision, au niveau de la Communauté Européenne, pour mieux assurer la conservation de la biodiversité dans une perspective de développement durable où l'homme a toute sa place.

La charte Natura 2000 n'est pas un texte concocté à Bruxelles en secret. Cette directive a été négociée pendant plus de cinq ans entre le Conseil des Ministres et le Parlement Européen. Et c'est le Conseil des Ministres qui a adopté, à l'unanimité, en 1992, cette directive.

Natura 2000 est la priorité de la politique européenne en matière de protection de la nature et c'est la contribution essentielle des quinze états de l'Union Européenne dans le cadre des conventions internationales (convention sur la biodiversité, conférence de Rio, convention de Berne, mère de la directive « Habitats » qui a pour objectif d'assurer la protection des milieux naturels, convention de Bonn sur la protection de l'avifaune paléarctique, convention de Ramsart sur les zones humides, et aussi d'autres conventions internationales plus régionalisées comme la convention internationale sur les Alpes...)

Natura 2000 est un sujet important, sensible, parce que chacun a des préoccupations différentes et qui peuvent parfois être divergentes. La directive « Habitats » est un texte juridique qui a force de loi dans tous les états membres, qui l'ont adoptée à l'unanimité et se doivent de mettre en œuvre le droit communautaire.

Une seconde crainte résulte du fait que les enjeux essentiels sont liés à des aménagements du territoire, qui relèvent de la souveraineté des états membres. C'est donc un sujet sensible.

L'objectif de cette directive, qui peut concerner de larges espaces du territoire, est de prendre en compte la biodiversité, les activités humaines (qui ne sont donc pas du tout exclues) tout en reconnaissant que, dans ces sites, il y a un patrimoine qui vaut qu'on n'y fasse pas n'importe quoi. Par exemple, pour un projet d'autoroute, il faut qu'il y ait une étude d'impact appropriée qui soit menée. Et s'il n'y a pas d'alternative, si le projet de développement doit se faire dans le site Natura 2000, des mesures compensatoires doivent être envisagées.

La situation actuelle au niveau communautaire : les états membres doivent proposer des listes de sites qui abritent les habitats naturels (environ 200 répertoriés) et les espèces d'intérêt communautaire. Cette dernière notion est essentielle : Natura 2000 n'a pas pour objectif de régler tous les problèmes de biodiversité sur cent pour cent du territoire de chaque état membre.

Les listes sont établies par les états membres, et non par Bruxelles comme on l'a parfois dit. La commission, en relation avec les états membres, avec des experts scientifiques, établit la liste communautaires de sites.

« Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. » L'objectif est très simple, mais il est très complexe à atteindre parce que le monde vivant est très complexe : la directive « habitats » n'est pas la directive « nitrates » où on a des normes fixées, mesurables. Notre connaissance scientifique des habitats et des espèces doit être améliorée. Le rôle des scientifiques et des naturalistes est essentiel. Ils doivent informer.

Il est vrai que des retards ont été pris. Des états membres ont pleinement joué le jeu de la directive. Ils ont proposé des pourcentages significatifs de leur territoire (Grèce, Portugal, Espagne, Finlande, Suède + de 10% de leur territoire).

Dialogue et partenariat ? Oui, c'est un aspect essentiel de la compréhension et du succès de Natura 2000. S'il n'y a pas de réel dialogue entre tous les partenaires, très en amont du classement, alors naissent les malentendus et les incompréhensions. La mise en œuvre ne peut et ne doit être que locale.

Instrument financier : « Life ». Environ cinquante millions d'écus par an pour les quinze états membres. Et la démarche «document d'objectif » présentée par la France a été soutenue sans réserve par la Commission.

Pour terminer, je voudrais dire que Natura 2000 ce n'est pas l'Europe des oukases mais l'Europe du dialogue entre tous les citoyens européens.

Notre commissaire européenne rappelait récemment que la conservation de la nature n'était pas un luxe mais une nécessité pratique alors que nous entrons dans un nouveau millénaire. Le réseau ne doit pas être perçu comme une interdiction générale affectant toutes les activités humaines mais comme un code de bonne conduite destiné à assurer le maintien de la biodiversité de manière compatible avec l'ensemble des activités humaines selon les principes du développement durable.

Les projets de développement susceptibles de nuire à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire doivent être autorisés uniquement dans des circonstances exceptionnelles et moyennant garanties et compensations.

Le soutien financier de la collectivité est indispensable lorsque la gestion durable implique de nouvelles charges. Ce soutien pourra émaner aussi en partie des fonds structurels après réforme de la politique agricole commune, et des politiques de développement régional.

L'adhésion des populations locales est une nécessité.

Vincent JACQUES LE SEIGNEUR : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Je trouve le thème de votre colloque très provocateur. C'est sans doute une bonne chose pour que le débat soit fécond. Quand je lis « Quelles activités de montagne dans l'Europe écologique et réglementaire ? » chaque mot me fait bondir.

Ceci dit, je me suis renseigné : c'est le troisième colloque cette année sur ce thème, c'est donc que l'inquiétude est réelle. Il faut donc aller au fond du débat sur le moyen de concilier la protection du milieu et le développement des activités.

Je suis là essentiellement pour vous écouter. Je n'ai ni annonce, ni proposition à vous faire. Monsieur Pialat notre représentant en région sera là pour répondre à vos questions précises concernant un massif, une falaise, un canyon.

Sur Natura 2000, je voudrais insister lourdement sur les propos tenus par monsieur TAUPIN. Il est absolument nécessaire d'investir les comités de pilotage. Natura 2000 n'est pas une mesure réglementaire ; c'est un espace de concertation d'abord et avant tout. Si vous n'allez pas dans ces comités de pilotage, dans ces réunions qui vous sont ouvertes, les décisions seront alors plus tard technocratiques, voire eurocratiques. Pour le moment, tout est ouvert : on en est à une période d'inventaire, rien n'a été décidé.

Il est vrai que nous avons un peu de retard, mais nous avons accéléré. Nous avons mis en place des procédures de concertation qui fonctionnent plutôt bien. Nous avons une proposition de loi qui devrait être débattue dans les semaines qui viennent et qui fixera le cadre précis de cette concertation et les mesures financières qui devront l'accompagner.

Le libellé de votre problématique met en cause l'Europe. Or, vu de Paris, nous disons qu'il est heureux qu'il y ait l'Europe pour la protection de notre environnement. Si la France a été, il y a longtemps, un des moteurs de la protection en Europe, elle ne l'est plus aujourd'hui. Mais grâce à l'Europe, nous ne pouvons plus revenir en arrière. Il faut prendre conscience que s'il fallait, aujourd'hui, faire voter des lois de protection de la nature, on aurait bien du mal à trouver une majorité pour les adopter. Les lois de protection de la nature sont un bouclier pour vos activités de montagne.

Le libellé de votre question témoigne aussi d'un état de tension qu'il y a entre différents usages de la nature, de la montagne. A Paris, on a des gens qui viennent protester contre la présence du loup au nom du péril qu'il fait courir à leurs activités (Mais le loup n'a pas été remis ! Il est là parce que les activités humaines reculent !) ; et puis à la réunion d'après on a des gens qui viennent protester contre la pression humaine sur les territoires (Fontainebleau, Mont Blanc, ...). Il faut donc trouver des arbitrages entre la trop grande pression humaine et le retour au/du sauvage. Cet équilibre est difficile à trouver.

Mais il ne faut pas remettre en cause ce que nous avons : parcs, réserves, outils de protection qu'il faut utiliser pour mieux exercer les activités de montagne. C'est d'autant plus vrai que ce qui s'est passé sur la chasse fin juin nous inquiète. La France a fait là un retour en arrière extrêmement dommageable pour nos ressources naturelles en général.

Voilà l'approche que nous avons à Paris. Elle est très loin de la conception intégriste de l'écologie que certains dénoncent. Nous sommes pour la concertation. Je suis prêt à écouter, à noter vos propositions à les remonter jusqu'à la Ministre pour lui faire part de ce que vous voudriez faire dans ce domaine.

Je voudrais terminer par l'exemple du projet de ligne très haute tension dans les gorges du Verdon : c'est par la seule concertation que nous arrivons maintenant à remettre en cause le projet. Une commission nationale de débat public a veillé à ce que dans chaque mairie il y ait un débat avec l'ensemble des acteurs : sportifs, élus, associations. Au bout du compte, même EDF se dit qu'il peut éviter de faire cette ligne.

Luc DEIBER - Ministère Jeunesse et Sports :

Merci, monsieur le Sénateur-maire d'avoir accueilli cette initiative du mouvement sportif. Cela témoigne de l'engagement de responsabilité du mouvement sportif sur cette question de la pratique sportive et de la conservation de l'environnement.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports prend tout à fait en compte ces questions. C'est pourquoi il m'a été demandé d'assister à vos travaux et c'est pourquoi aussi l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme est également représentée. C'est une préoccupation de citoyenneté. Les préoccupations environnementales sont devenues celles de tout un chacun.

Claude ECKHARDT - Union Internationale des Associations d'Alpinistes (UIAA)

Je vous salue au nom de monsieur Ian Mac Naught Davis, président de l'UIAA qui m'a demandé de témoigner de la présence active de l'UIAA sur ces problèmes de liberté d'accès aux sites et aux pratiques.

Depuis quelques années, un travail très important a été effectué sur ces questions sous la conduite d'Allan Blackshaw, président de la commission alpinisme de l'UIAA car ces questions ont une dimension pas seulement européenne mais internationale.

Trois remarques : Notre exigence de liberté d'accès aux sites et des pratiques n'est pas qu'une revendication d'un lobby défendant, de façon quelque peu égoïste, quelques loisirs. Un séminaire avec des intervenants de grande renommée en psychologie, en physiologie, en sociologie a montré très clairement que les caractéristiques de l'alpinisme remplissent de façon tout à fait remarquable des besoins fondamentaux de l'homme, que l'homme porte dans ses gènes et qui ne sont plus satisfaits dans notre mode de vie actuel dans nos sociétés industrialisées. En d'autres termes, cette liberté que nous revendiquons est celle de pratiques de très hautes valeurs humaines et sociales. C'est important de le noter quand on pense en particulier aux problèmes de nos cités.

L'impact de nos activités sur l'environnement doit être évalué à sa juste mesure. Un exemple : hier soir on a évoqué la question de la pollution au col sud de l'Everest. C'est effectivement une pollution. Ce n'est pas très joli. Mais ce n'est guère qu'une pollution esthétique qui est sans rapport avec l'impact sur le milieu, pour les populations locales, des 50000 touristes qui passent dans les vallées du Khumbu sur des treks populaires.

Même chose dans nos pays : comparé aux pollutions apportées par les camions passant dans les vallées.

Troisième remarque : Certaines de nos pratiques sont restreintes par des réglementations. Pour l'instant c'est surtout au plan national, sauf en ce qui concerne les sites soustraits à l'activité. Il y a des similitudes et des différences entre les pays d'Europe. Cette soustraction est du fait de propriétaires du terrain : propriétaires privés (cf. Ecosse où un groupement de propriétaires voulaient interdire l'accès de falaise à des grimpeurs utilisant des cordes mais l'autorisaient au parcours en solo !), ou communes pour des raisons de responsabilité.

Deuxième exemple de sites soustraits à l'activité : quand on supprime la nature. Par la multiplication de remontées mécaniques, l'intrusion d'activités motorisées, les routes. Quand on parle de surfréquentation c'est surtout lié à la présence de ces structures, routes, pistes carrossables qui vont un peu partout, par les motoneiges, légales ou illégales, à la multiplication des vols panoramiques, des hélicoptères.

Personnellement j'ai été beaucoup plus souvent chassé d'un site ou empêché d'y pratiquer l'activité que j'avais prévue par ces nuisances et ces équipements que par des interdictions ou réglementations destinées à protéger la nature.

Il existe cependant des interdictions. Parfois elles sont injustifiées. Hier lors d'une table ronde on a bien pointé la nécessité de la concertation. C'est ce même aspect qui a été mis en valeur lors d'un séminaire organisé à Barcelone par l'UIAA et l'UICN. Nous n'échapperons pas, en France, à un inventaire des sites rocheux et à une discussion de leur affectation comme cela se passe déjà en Angleterre, et en Allemagne.

Il va falloir que nous, fédérations représentatives nous nous impliquions dans ces structures.

Débat général :

Alan BLACKSHAW, président de la commission Alpinisme de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (UIAA)

Comme l'a dit Claude Eckhardt, nous avons fait beaucoup de travail au sein de l'UIAA durant ces quatre dernières années, et nous avons décidé de créer une nouvelle commission pour défendre la liberté d'accès aux sites et en garantir en même temps la conservation.

Nous avons aussi étudié l'intérêt social de l'alpinisme, et son intérêt économique.

Nous avons réfléchi aux moyens de concilier le désir des alpinistes de conserver l'accès le plus libre possible avec le souhait de nos amis naturalistes de préserver les sites présentant un intérêt scientifique.

Le séminaire de Barcelone, en mai, était consacré à ces questions de la conciliation de l'alpinisme et de la préservation de la nature. Organisé par l'UIAA et l'UICN avec l'aide du Club Catalan, de Michaël RAFA, Président de la Commission de la Protection de la Montagne de l'UIAA. Les débats ont montré que les problèmes d'accès sont très différents d'un pays à l'autre en Europe:

En Grande Bretagne très souvent les problèmes sont avec les propriétaires. Mais après beaucoup de travail et de consultation, nous sommes sur la voie d'une solution qui garantisse l'accès général comme en Norvège.

En Belgique le problème est l'accès parfois payant à des falaises; quelque fois, le permis d'accès est subordonné à l'appartenance au Club qui a loué la falaise pour une ou plusieurs années.

En Allemagne, le problème très grave, il y a quelques années, d'interdiction d'accès à beaucoup de parois, du fait de l'action des naturalistes, avait pour effet d'aiguiller les grimpeurs allemands sur les sites des pays voisins, entraînant une surfréquentation. Mais ce problème est en voie d'être résolu grâce à la coopération du Club Alpin Allemand.

La recommandation principale du séminaire de Barcelone est de mettre en place dans chaque pays une structure pour assurer une bonne liaison entre les différents groupes (grimpeurs, naturalistes, chasseurs, pratiquants d'autres sports, autorités des Parcs, Collectivités territoriales, Gouvernements). Cette structure doit être mise en place à trois niveaux : Nationale, Régionale, Locale. Cette dernière étant sans doute la plus importante. Cette recommandation se fonde sur l'expérience de ces dernières années en Allemagne, Suisse, Angleterre, Ecosse où on a établi une bonne collaboration entre les parties intéressées; on a ainsi pu trouver des solutions pour les sites où les oiseaux sont importants : fixation des périodes à éviter qui permettent cependant un libre accès pendant 7 à 8 mois. Il est intéressant pour les naturalistes et pour les autorités que nous autres alpinistes, une fois d'accord sur les périodes d'accès et d'interdiction, nous puissions assurer la publicité de ces dates par nos publications. Finalement nous pouvons jouer un rôle de régulation dans la pratique des grimpeurs dans les zones sensibles. Les études scientifiques faites par des agences publiques environnementales ont démontré que l'alpinisme et la randonnée ont le plus souvent un effet très faible, souvent inférieur à celui des autres animaux. Le séminaire a envoyé un rapport, avec l'accord de l'UICN, à la réunion des ministres européens de l'environnement, en juin. Il a aussi élaboré un document pour l'Assemblée Générale d'Octobre de l'UIAA : Cette dernière l'a approuvé. Maintenant, pour l'UIAA, la tâche est d'encourager les Fédérations à prendre en compte ces propositions, de les soutenir de leur mieux, de créer la structure proposée plus haut. C'est à nous de décider s'il y a quelque chose d'utile, en premier lieu par l'appui de Claude ECKHARDT, membre du CD de l'UIAA ou par les Présidents du CAF ou de la FFME qui sont délégués à l'UIAA. Merci !

Bernard AMY :

Avant de rentrer dans le débat, je voudrais insister sur le premier point développé par Claude ECKHARDT : celui des études faites sur les bénéfices des activités de pleine nature et en particulier l'alpinisme. Depuis bien des années, l'alpinisme traîne une casserole que lui a accroché, sans le savoir, Lionel TERRAY, en appelant son livre : "Les conquérants de l'inutile". On a fini par être considérés comme inutiles. Beaucoup de gens pensent que l'alpinisme ça ne sert à rien sinon à faire que des gens

aillent se tuer en montagne. Si bien qu'il est essentiel aujourd'hui de communiquer, de dire partout, que l'alpinisme est une activité socialement utile. Je suis d'accord qu'il faut conserver la biodiversité, mais il faut aussi faire en sorte que toutes les espèces animales puissent vivre en équilibre : les aigles, les souris, les plantes et les hommes. Hier, Robert PARAGOT parlait à propos des montagnes de "terrains de jeux". Je pense qu'il faut parler de terrains de vie. Il y a un tas de jeunes gens qui réussissent à vivre grâce à la montagne. Il faut qu'ils puissent aller en montagne et que cette montagne soit considérée comme un terrain de vie. Cette expression a aussi du sens pour les montagnards qui y vivent. Il n'y a pas aujourd'hui cette séparation entre les sportifs qui visitent les montagnes et les gens qui y vivent : il y a un ensemble de gens qui vivent sur la montagne, certains en y développant des activités de type industriel ou agricole et d'autres qui y vont vivre ce supplément de vie dont ils ont absolument besoin. C'est cela qu'il faut préserver.

Pierre BUTIN :

Membre du comité directeur du Groupe de Haute Montagne, j'ai été chargé de l'affaire de la Vanoise. Pendant un an je me suis trouvé en face d'un haut fonctionnaire, remarquablement intelligent, courtois, ouvert, qui nous a écoutés et au bout d'un an il nous a dit : " eh bien, oui, dans la Vanoise, l'alpinisme et l'escalade c'était bien il y a un an, on continue comme avant. Voilà ! J ' y ai travaillé pendant un an pour ça. J'ai 73 ans, je paye ma cotisation au CAF depuis 1932 : j'ai vu se développer de façon extraordinaire tous les sports de pleine nature (peaux de phoque, escalade...). Parce que je suis médecin, je suis en contact avec des confrères qui s'occupent de la jeunesse, et des psychologues. Ceux-ci me rappellent que les problèmes fondamentaux auxquels ils sont confrontés sont ceux de la drogue, du tabac et de l'alcool. Et ils estiment que les sports de pleine nature sont les meilleurs antidotes. Je pense que pour protéger la jeunesse contre la drogue, le tabac et l'alcool, même si l'on doit un jour déranger un peu le pâturage du chamois ou les amours d'un faucon, c'est regrettable, mais ce n'est pas bien grave.

Olivier PAULIN :

J'irai dans le même sens. Un seul chiffre : 40000 suicides de jeunes par an ! Alors quand on nous rebat les oreilles des morts en montagne (50 dont 25 randonneurs sur sentier) alors qu'il y a des centaines de milliers de pratiquants ! Ca sert à quelque chose la montagne ! Je rêve d'un sociologue qui quantifierait les bénéfices de la montagne : ne serait-ce qu'en étudiant la consommation de tranquillisants et plus largement de la consommation médicale de ceux qui courent la montagne.

René SOURNIA:

Je voudrais revenir sur une question soulevée par Claude ECKHARDT : Il y a toujours des constructions de remontées mécaniques, de nouveaux tracés de pistes, qui "sabotent" non des falaises mais des zones entières ce dont pâtissent randonneurs, raquetistes. Ces zones ne sont plus utilisables par d'autres activités humaines que le ski alpin. J'aimerais que tous les participants à ces journées, personnes et associations, se mobilisent. Je rappelle quelques projets d'extension qui menacent de nouvelles zones : un ancien projet qu'on appelait la croix du sud est en train de ressortir, passant du côté du Mont Thabor, pour assurer la jonction Valmeigner - Val Fréjus. C'est toute une zone de ski de randonnée qui va être ravagée. Aurel : en limite du parc de la Vanoise, un dossier va repartir sous peu, tout près de Chavière où MW avait organisé en Avril 89 une manifestation pour empêcher l'extension de la station sur le glacier de Chavière. Avec le projet d'Aurel, on va pouvoir basculer en ski alpin dans le parc de la Vanoise pour revenir sur Val Thorens. Le dernier vallon des Arcs relativement protégé est menacé par un projet de remontées mécaniques sensé faire sortir du rouge la station des Arcs qui compte déjà 73 remontées mécaniques ! C'est souvent avec des finances publiques que ces actions d'occupation lourdes de la montagne ont lieu. A Aurel c'est avec l'argent d'EDF. Le coût de création d'un emploi saisonnier est de 3 millions de francs! Et pourtant il y a pire : aux Deux Alpes 6MF l'emploi saisonnier pour détruire le dernier vallon.

Jean-P aul VIERON - Frapna Drôme :

Dans le Vercors aussi il y a des projets d'extension du domaine skiable. Pensons, à deux pas d'ici, à la destruction du lapiaz de la Grande Moucherolle. Le problème posé est aussi celui des difficultés des défenseurs de la nature face aux pouvoirs publics sensibles aux lobbies, notamment celui des chasseurs. L'exemple récent de la décision française de ne pas appliquer la directive "oiseaux" pose bien la question des limites de la concertation.

Henri BALMAIN - Je suis pratiquant de sensibilité très proche de l'écologie et magistrat professionnel. A ces titres, j'ai des inquiétudes qui se sont avivées depuis hier : On dit que du fait de la directive NATURA 2000 la moitié des sites d'escalade allemands ont disparu. Il y a un projet de loi sur le sport qui, selon mon analyse, serait un "permis d'aller dans la nature" pour tout le monde, puisque le texte dit qu'on ne peut encadrer ou animer une activité sportive ou de plein air sans être titulaire d'un diplôme. Cela vise tout le monde, y compris le père de famille qui emmène ses gamins en forêt. Or tout ceci est en contradiction avec une liberté constitutionnelle, celle d'aller et de venir. J'ai l'impression que cette liberté constitutionnelle à laquelle nul ne peut porter atteinte que de façon limitée dans le temps et dans l'espace, est en train de se réduire comme une peau de chagrin peau de chagrin. Est-ce pour répondre, de façon médiatique, aux questions d'insécurité dans le domaine de la montagne ou est-ce parce que l'on considérerait qu'il est normal de vivre en ville et que s'en échapper serait anormal?

Vincent JACQUES LE SEIGNEUR

Concernant l'accès aux sites, je ne peux répondre sur la situation de l'Allemagne. Pour la France on n'en est pas à des mesures restrictives puisqu'on en est à une phase où on transmet nos propositions à Bruxelles, Bruxelles recueillera le tout pour ensuite, une économie générale ayant été définie à l'échelle de l'Europe, proposer à chacun des pays de retenir tel ou tel site. On est donc loin de pouvoir dire : "L'an prochain, la moitié du Vercors est sous cloche !" On en est à l'inventaire scientifique des sites potentiellement dignes d'être retenus pour les intégrer dans le réseau NATURA 2000.

X ...:

Je m'inquiète de voir deux ministères absents : celui qui gère le plus d'espaces, le ministère de l'agriculture et de la forêt et le ministère de l'éducation nationale qui gère le plus d'éducation. Or le but de toute éducation est la recherche de l'autonomie et de la responsabilisation. On a parlé de restriction d'accès aux sites. Je veux mettre l'accent sur un autre aspect : celui de la restriction de la liberté de sortir. Après les drames du Drac ou des enfants emportés par une plaque avant cet hiver, il est de plus en plus difficile d'amener des enfants sur le terrain. Comment donc faire de l'éducation à la responsabilité, au risque ? Nous continuons à faire du ski alpinisme, de la spéléo, du Kayak, mais les cheveux de nos responsables administratifs se dressent sur leurs têtes! Cette responsabilité est un frein aux sorties. Il est urgent de trouver les moyens pour permettre aux enfants de développer leur sens de la responsabilité par des activités de pleine nature.

X ...:

Je voudrais adresser une question à Vincent JACQUES LE SEIGNEUR. A Chamonix, la RN 205 véhicule entre 2500 et 5000 camions/jour, 30000 véhicules l'été. Or 5000 véhicules/jour = 30 tonnes de gas-oil dans un environnement particulièrement sensible. Dans une zone aussi précieuse que celle-ci, ou que celle de la vallée du SOMPORT, dans les Pyrénées, ne pourrait-on faire un effort pour mettre les camions sur les trains?

Vincent JACQUES LE SEIGNEUR :

Je suis forcément d'accord. Malheureusement si le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a gagné l'Aménagement du Territoire, ce qui est une grande victoire, c'est tout nouveau, ça n'a que 18 mois. Et puis, on a l'Aménagement du Territoire mais on n'en a pas les moyens : le reste, ce n'est pas chez nous, c'est les transports et l'équipement et notre action dans ce domaine est forcément limitée. Cependant les choses avancent : nous avons passé un accord avec les Italiens. Dans les années qui viennent nous devrions voir l'ouverture d'un axe "ferroulé" entre Lyon et Turin.

Les accords ont été signés. Mais cela demande beaucoup de temps. C'est dans l'air du temps : la décision des Suisses, très récente, assortie d'un budget colossal, d'une traversée "feroutée" de leur territoire montre que les choses se mettent en place. Mais cette question n'a rien d'antinomique avec la mise en place du réseau NATURA 2000, ce n'est pas parce qu'on s'occupe de NATURA 2000 qu'on ne s'occupe pas de la pollution et des nuisances liées aux transports. Je voudrais cependant répondre au Président PARAGOT, j'étais au Saussois, gamin quand vous étiez déjà très connu, mais le faucon pèlerin avait déjà disparu. Je ne crois pas qu'il ait disparu par hasard, qu'il soit parti puis revenu. Il y a bien eu un rapport entre la pression humaine comme partout, et les ressources sauvages de la nature. Je suis heureux de voir, comme l'a expliqué le DIREN, qu'on est arrivé à un accord entre les pratiquants de l'escalade et les protecteurs de la faune sauvage. On peut faire les deux, le faucon n'est pas revenu par hasard, mais parce qu'on lui a permis de revenir. On ne peut que s'en féliciter. On a le même combat, en ce moment, sur l'eau : depuis la loi sur l'eau de 1992, on se bat sur l'idée que l'eau est une ressource commune dont nous devons partager l'usage et donc la ressource. Il faut des années pour faire admettre aux agriculteurs que l'eau se paye, à l'usager que laver sa voiture a un impact non négligeable. Tout cela suppose un travail sur la durée. Mais cette notion de partage est une notion centrale.

H.BALMAIN :

Je voudrais répondre à l'enseignant, à l'éducateur qui parlait de sa crainte de ne plus pouvoir sortir. Il se trouve que j'ai participé au jugement de l'affaire du Drac au niveau de la Cour d'Appel de Grenoble : ce que je voudrais, sans rentrer dans le détail, c'est me faire l'écho de quelqu'un du CAF qui disait qu'aucune des condamnations de bénévoles qu'il avait vues jusque là ne lui paraissait scandaleuse après avoir regardé de près les dossiers. Ce que nous avons voulu dire, dans l'affaire du Drac, c'est que l'enseignant qui emmène des enfants qui lui sont confiés dans une activité qui peut présenter des risques doit avoir une capacité personnelle d'évaluation de ces risques. Il doit lui aussi être autonome, cultiver cette capacité d'appréciation du risque et la manifester. Qu'une condamnation ait sanctionné le fait de se promener sans se poser de question, dans un espace où il y avait 50 panneaux d'avertissement de danger ne me paraît pas aberrant.

D. TAUPIN :

Des panneaux signalant un danger il y en a partout. Il est trop facile pour EDF de se mettre à couvert de cette façon. Cela reviendrait à interdire l'accès des zones.

Y. PEYSSON :

Je voudrais intervenir à deux titres : En tant que Président du GHM sur un 1er point, puis à titre personnel sur un second. D'abord sur la question de la pression humaine sur l'environnement, il faut relativiser. Je parcours pas mal la montagne, et je note que si on a un peu d'imagination, on se trouve toujours seul. Il est vrai qu'il y a des abcès de fixation, c'est indéniable. Mais si on regarde leur surface, on s'aperçoit qu'il y a encore énormément de possibilité de s'amuser dans les Alpes Françaises : C'est très rassurant. En second lieu, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'on a trop souvent des points de vue très parcellaires des problèmes : Ici, on focalise sur le transport routier pollueur; là sur les lignes à haute tension qui polluent également notre environnement. Mais je constate qu'aux dires des scientifiques, dont certains sont américains, la France a l'un des airs les plus purs. Or ceci s'explique par le développement d'une industrie énergétique qui nous évite de consommer trop de produits dégageant du CO2. Par ailleurs dans un environnement européen cohérent, des pays se désengagent du nucléaire, et on peut le comprendre, mais néanmoins ont besoin d'électricité et ils viennent assez souvent la chercher chez nous. Si bien que nous aurons des lignes polluantes parce que nos voisins ont envie d'un environnement propre non nucléaire. Il y a donc des incohérences qui ne peuvent être surmontées que de façon globale. Les montagnards à eux seuls ne peuvent régler cette question. Merci.

Vincent JACQUES LE SEIGNEUR :

Je ne voudrais pas polémiquer avec le dernier intervenant. Mais je tiens à donner deux informations. Sans doute il demeure des coins sauvages, et même des coins de plus en plus sauvages comme l'a dit le représentant des Ecrins dont je partage l'avis. Mais là où la pression humaine s'exerce, c'est terrible : habitant Paris, je m'aperçois que 12 millions de personnes fréquentent le massif de Fontainebleau, c'est colossal ; des hectares ont été ravagés par la pression humaine. Nous appelons à protéger ces espaces sensibles qui sont sous la pression humaine.

Deuxième remarque : si j'ai pris l'exemple de la ligne THT, ce n'est pas pour dire qu'on était contre l'électricité et pour la bougie ! Je l'ai pris pour montrer que par la concertation on pouvait trouver que pour la même fourniture électrique il y a d'autres solutions. Il se trouve qu'on va pouvoir alimenter Nice en électricité avec une autre centrale à co-génération qui va être construite par EDF dans l'arrière pays niçois.

Juan CERBERA :

Nous sommes venus de Barcelone avec un groupe. Nous avons chez nous les mêmes problèmes que ceux qui ont été soulevés ici. Il me semble qu'il faut insister sur deux points : Le dialogue et la formation. Le dialogue entre tous ceux qui parlent de la montagne est indispensable. Tout particulièrement avec les autorités qui à la fin réglementent. La montagne est un moyen très important non seulement pour comprendre la nature, mais aussi pour se comprendre, pour développer camaraderie et amitié entre ceux qui vont en montagne et avec ceux qui vivent en montagne. Car il est important que les gens puissent vivre en montagne et que la montagne ne devienne pas un désert. Je veux terminer en vous félicitant pour ces journées européennes de la montagne.

CONCLUSIONS : Robert PARAGOT et André CROIBIER

Robert PARAGOT :

Je veux remercier le Maire de St Christophe, Xavier CHARPE : Elu, responsable de commune, montagnard, il a brossé à lui tout seul presque tous les problèmes qui nous ont préoccupé au cours des 4 tables rondes d'hier. Si elles sont la suite des assises de l'alpinisme de l'année dernière, j'avais souhaité qu'on en tire des positions et des décisions utiles. C'est chose faite : à Autrans on est arrivé à des résultats concrets qui intéressent les Présidents de Fédérations que nous sommes, aussi bien CROIBIER que PARAGOT. Quand on aura à discuter, quels que soient les interlocuteurs, institutionnels ou autres, on pourra dialoguer avec les réflexions et arguments qui se sont dégagés. Si la synthèse n'est pas close, on est arrivé à quelques décisions dont je vous donne le contenu :

1^{ère} décision : *"Mise en place d'un observatoire, chargé d'assurer le suivi des questions soulevées lors des Journées, auprès des ministères, des parlementaires, des responsables européens."*

Je voudrais préciser qu'à la suite de réunions de ce genre on met toujours en place une commission et puis... Mais cette fois, c'est beaucoup plus fort pour moi. J'attends qu'il y ait un suivi très sérieux, puisque les hommes ont déjà été pratiquement désignés pour gérer cet observatoire où sera présente une diversité de pensée philosophique.

2^{ème} décision

"Cet observatoire aura aussi pour tâche de rechercher la création d'un événement médiatique pour communiquer avec le grand public."

C'est bien la conséquence d'une difficulté bien pointée hier pendant les discussions de la table ronde "Montagne et médias".

3^{ème} décision

Rechercher les moyens de créer une centrale d'information et de réflexion sur les questions juridiques liées aux activités et aux pratiques sportives de montagne.

accepter une telle disposition, il faudrait au moins un délai de mise en oeuvre pour éviter la mort des activités au sein de beaucoup d'associations, à quelque Fédération qu'elles appartiennent.

André CROIBIER :

4^{ème} décision

"Création d'un groupe inter-parcs :

- *pour organiser une meilleure concertation,*
- *pour améliorer la connaissance de l'impact réel des activités sur le milieu montagnard."*

Après mon ami Robert PARAGOT, j'insiste sur le fait que nous avons déjà un certain nombre de bénévoles, volontaires pour s'occuper de ces structures.

5^{ème} décision

"Rédaction d'un charte européenne de l'alpinisme, qui prendra notamment en compte les questions liées à "l'espace Mont Blanc".

6^{ème} décision

Lettre à Madame la Ministre de la Jeunesse et des Sports signée par :

- Club Alpin Français
- Fédération Française de la Montagne
- Groupe de Haute Montagne
- Mountain Wilderness

Extrait :

"[...]Les soussignés réaffirment leur attachement à la liberté de pratique individuelle et familiale des activités de pleine nature et plus particulièrement de la montagne.

Ils demandent que soient réaffirmés sans ambiguïté le rôle et la mission des cadres bénévoles fédéraux et associatif dans l'encadrement, l'animation et l'enseignement des activités ci-dessus mentionnées.

En conséquence, nous pensons que ce texte [article 60, paragraphes 1 et 2 de l'avant-projet de loi relatif à l'organisation, au développement et à la démocratisation des Activités Physiques et Sportives (deuxième rédaction)]doit être profondément modifié. [...]